FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE

COMMISSION NATIONALE DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DE GESTION

Présentation de l'activité de la CNSCG

Comptes des clubs de **Synerglace Ligue Magnus**,

Division 1 et **Division 2**

Saison sportive **2021-2022**

02/01/2023

AVANT PROPOS

- Ce document constitue la synthèse de l'activité de la Commission Nationale de Suivi et de Contrôle de Gestion (CNSCG).

- Les données présentées ci-après sont celles de la saison sportive 2021-2022.

NB : à l'occasion de la rédaction de la plaquette 2021-2022, des évolutions de chiffres ou des corrections sont effectuées ; quand elles sont significatives par rapport à la publication de l'année précédente, cela fait l'objet d'un signalement.

LA COMMISSION NATIONALE DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DE GESTION

PRESENTATION DE LA CNSCG

- La Commission Nationale de Suivi et de Contrôle de Gestion est une commission instaurée au sein de la FFHG.

- La CNSCG dispose d'un pouvoir d'appréciation indépendant de la FFHG et est totalement indépendante des clubs qu'elle contrôle.

- Ses travaux sont encadrés par :
  - Le règlement de la CNSCG
  - Son cahier des charges

  Ces documents sont des documents publics, publiés sur le site internet de la fédération ; ils sont remis à jour chaque année et annuellement diffusés auprès des groupements sportifs qui font l'objet du contrôle de la commission.

  Ses textes de référence s'imposent aux groupements sportifs affiliés à la FFHG inscrits dans les niveaux de championnat suivis par la CNSCG.

PRESENTATION DE LA CNSCG

- La CNSCG réalise le suivi des groupements sportifs inscrits dans les championnats de Synerglace Ligue Magnus, de Division 1 et de Division 2.

- Durant la saison 2021-2022, 59 entités ont fait l'objet d'un suivi durant l'année et in fine d'une décision de validation / d'invalidation des inscriptions des 46 clubs dans le niveau de championnat requis (Ligne Magnus, Division 1 et Division 2), lors des sessions CNSCG. Sur ces 59 structures, on compte 15 groupements sportifs constitués en Société Sportive et 15 Associations Support ; on dénombre donc 29 autres Associations Sportives.

- On note que réglementairement parlant (règlement général de la Synerglace Ligne Magnus en reflet du Code du Sport), les clubs qui participent à la Synerglace Ligue Magnus ont obligation de créer une Société Sportive (société commerciale qui va porter entre autre l'engagement de l'équipe professionnelle inscrite dans le championnat Elite Français) adossée à une Association Support (qui porte les droits sportifs et / ou d'affiliation auprès de la FFHG ; c'est également la structure qui porte la section sportive amateur). Une convention de collaboration est également obligatoire pour régir les principes de fonctionnement, au sein du groupement sportif, entre la Société Sportive et l'Association Support (déposée en préfecture).

OBJECTIFS DE LA CNSCG

- Le rôle de la CNSCG est de garantir un **équilibre économique** nécessaire à **l'équité sportive** des championnats organisés par la FFHG en mettant en place les **outils de contrôle** des groupements sportifs participants aux championnats.

- En substance, la CNSCG œuvre à favoriser l'équilibre entre la régulation et l'investissement pour garantir **l'équité**, **l'attractivité** et le **développement** des championnats.

- La CNSCG doit permettre de garantir le respect par les groupements sportifs des **contraintes réglementaires** qui leur sont imposées.

POUVOIRS DE LA CNSCG

- Réglementairement, la CNSCG est dotée de pouvoirs de sanctions **administrative**, **financière** et **sportive**.

- La commission prononce des **décisions** et des **sanctions** réglementées par ses textes de référence : le règlement et le cahier des charges.

- Le périmètre du contrôle de la CNSCG est exclusivement celui de la **finance**, du **contrôle de gestion**, de la **trésorerie** et du **budget** des groupements sportifs ; le contrôle est également juridique.

- Toutes les décisions et sanctions sont motivées au regard desdits textes, qui s'imposent aux groupements sportifs affiliés à la FFHG.

CNSCG – LE FONCTIONNEMENT

- **<u>CNSCG</u> : assurer le suivi et le contrôle juridique et financier des clubs**
  - Etude annuelle des dossiers financiers des clubs pour inscription dans le niveau de championnat requis : validation / validation avec mesures d'encadrement / non validation
  - Décisions en cours de saison : mise sous surveillance ou contrôle des Mutations et Renouvellements de Licences
  - Sanctionner les violations du règlement CNSCG (**<u>sanctions financières et sanctions sportives</u>**) et / ou les manquements vis-à-vis du cahier des charges de la CNSCG

- **<u>Commission fédérale d'appel</u>** :
  - En appel des décisions de la CNSCG et du Bureau directeur

CNSCG – LE FONCTIONNEMENT

- La « saison » CNSCG se déroule au rythme d'un calendrier de différentes réunions de suivi et d'études des dossiers
- En fonction des actualités, des réunions complémentaires peuvent être ajoutées pour mettre en commun des analyses et s'accorder sur des décisions communes

CNSCG, QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

- A fin de saison 2021-2022 : 8 membres, nommés par le comité directeur de la FFHG
    - Président en exercice à la validation des dossiers 2021-2022 – Fabrice Bauer
    - Président : Benoit Deladerrière
    - Membres – Ludovic Bezault, Gilles Bouffette, Fabien Cregut, Christophe Deroo, Sébastien Flouquet, Julien Lacour, Pascal Mirocha
- 2 membres permanents FFHG – Axel Escalle, Olivier Molina (en remplacement de Océane Girault lors de la validation des dossiers 2021-2022) ; Anatole Poirault étant le nouveau membre permanent à la commission
- 12 réunions annuelles (120 h de travail en commission plénière essentiellement tenues en distanciel en raison du contexte sanitaire) – 4 conférences call additionnelles
- 46 clubs structurés en 59 entités sont suivis et analysés durant la saison sportive :
    - 12 clubs de Ligue Magnus constitués en 12 groupements sportifs établis sur 2 structures (12 sociétés sportives et 12 associations support ; 3 de ces clubs ont une équipe senior inscrite en championnat de D2)
    - 14 clubs de Division 1 représentant 4 sociétés sportives (et leurs 3 associations support) et 11 associations sportives seules
    - 20 clubs de Division 2 (toutes en association ; 3 de ces associations sont adossées à des clubs de Magnus)
- 1450 documents analysés sur l'ensemble de la saison

CNSCG, QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

- Les dossiers financiers, remis à la CNSCG, constituent la base documentaire sur laquelle les analyses sont réalisées ; en fonction des conclusions, les clubs peuvent être auditionnés ou sujets à des questions complémentaires préalables à la prononciation de leur validation, avec ou sans mesures d'encadrement, ou de leur invalidation.

- La période mi-juin > mi-juillet est exclusivement dédiée à l'étude des dossiers financiers par la commission, aux auditions des clubs convoqués et aux traitements des réponses aux questions complémentaires.

- Le calendrier est donc serré puisqu'en découle, pour la FFHG la préparation des championnats de la saison à venir (calendriers, gestion des contrats joueurs, etc.) et pour les clubs la projection vers la saison prochaine également avec tout ce que cela suppose (recrutement, etc.). Le respect du calendrier de validation est donc **fondamental** pour l'ensemble des acteurs.

- Pour la **saison 2021-2022** :
  - 59% des clubs ont rendus leurs dossiers en temps et en heure et complet de surcroit (en nette dégradation ; - 89% par rapport à la saison précédente !)
  - 12% des clubs ont présenté un dossier incomplet à la date requise (pas d'amélioration !)
  - 4 clubs ont rendu leur dossier complet avec plus de 2 semaines de retard

CNSCG, LES DÉCISIONS RENDUES POUR LA SAISON A VENIR (BASE CHIFFRES SAISON 2021-2022)

- **Statistiques structures validées, validées sous encadrement et non-validées (SLM, D1 et D2)**

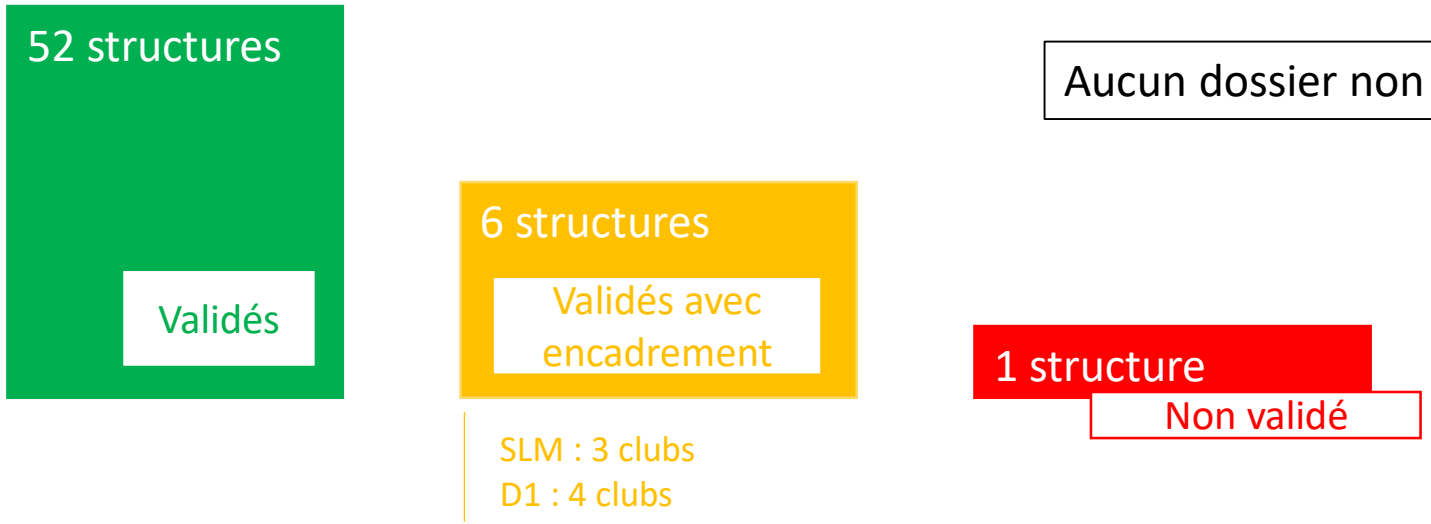

- La CNSCG réalise un contrôle des 59 structures permettant l'engagement des 46 clubs inscrits dans les championnats Elite (SLM), D1 et D2

- Pour les clubs de Magnus, le contrôle est effectué à la fois sur les sociétés structurant les clubs (équipe majeure) et sur les associations qui portent les droits sportifs auprès de la FFHG

- Le même contrôle est exercé sur les clubs de D1 et D2, en grande majorité des associations

SAISON 2021-2022
LES CHIFFRES

FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

FAITS CARACTERISQUES DE L'EXERCICE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2021-2022

- Au sortir d'une saison sportive 2019-2020 arrêtée brutalement pour cause de pandémie SARS-COV2 (Covid-19) et d'une saison 2020-2021 très fortement perturbée par les différents rebonds de la maladie, ayant obligées les autorités publiques à prendre des mesures drastiques aux effets non négligeables sur le monde sportif, force était de constater qu'à la veille de la saison 2021-2022 – qui s'est terminée en avril 2022 – , il était assez complexe d'imaginer quel serait le déroulé de cette nouvelle saison sportive. Serait-ce une saison pleine et avouons le « normale » ? Sera-t-elle une nouvelle fois perturbée par l'évolution de la situation sanitaire en France et par la nécessaire prise de décision du gouvernement ? Comme il était difficile de se projeter sur ce nouvel exercice sportif que nous espérions tous comme classique : des matchs, du public, des enjeux sportifs, etc.
- A l'aube des compétitions : l'optimisme était de rigueur, notamment par la progression de la vaccination au centre de la stratégie Française de lutte contre le coronavirus (site Gouvernement.fr « Désormais, la vaccination ouvre des portes. Elle permet désormais d'envisager une rentrée au bénéfice du bien-être du corps et de l'esprit. ») et par la généralisation du Pass Sanitaire, mis en place en juillet 2021.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2021-2022

- Comme corolaire, l'état poursuivait le soutien au monde du sport par le biais de différentes mesures, ainsi le Pass'Sport permettant d'aider des familles à inscrire leurs enfants à une activité sportive de club ou via des mesures structurelles (rénovation d'équipements, assistance à la transition numérique des fédérations ou des aides etc.)
- A peine les championnats avaient ils repris que l'ombre du Covid se réinvitait massivement dans le débat public et que pointaient du doigt de nouvelles difficultés causées par la diffusion très rapide du variant dit Omicron ; au retour des gestes barrières succédaient alors des protocoles sanitaires plus contraignants en milieu scolaire et en cas de pratique sportive en intérieur. Fin décembre, annonce était faite du retour des jauges dans le cas de rassemblement de publics (2000 personnes maximum en intérieur et 5000 en extérieur) ; la mesure était effective le 3 janvier.
- La saison ne sera néanmoins pas sacrifiée : constatant une décrue de la vague Omicron en parallèle de la mise en œuvre du Pass vaccinal le 24 janvier, les mesures contraignantes étaient levées progressivement entre début et mi février ; le protocole sanitaire étant lui allégé fin février. Le Pass vaccinal était suspendu le 14 mars.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2021-2022

- Complexe de part le contexte et notamment des conséquences du rebond Omicron du Covid-19, la saison 2021-2022 **aura été néanmoins jusqu'à son terme sur l'ensemble des compétitions !** Les championnats se sont déroulés complètement, plays-off compris. Malgré les impacts des jauges et autres décisions sur le monde sportif, la saison peut être considérée comme normalement réalisée *.

* Ce postulat explique pourquoi dans les graphiques de cette plaquette la saison close le 30 avril 2022 n'est pas caractérisée par la vignette

contrairement aux saisons précédentes

FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

ETUDES DES SITUATIONS COMPTABLES INTERMEDIAIRES – mi saison

ETUDE DES SITUATIONS INTERMEDIAIRES

- A mi saison (le 15 février), les groupements sportifs engagés en Ligue Magnus et certains inscrits dans les championnats Division 1 et Division 2 sont tenus de produire et de présenter auprès de la CNSCG une situation comptable intermédiaire.
- Le cahier des charges fixe à la fois les objectifs (parfaire l'analyse des groupements sportifs par le biais des états comptables et analytiques arrêtés au 30 novembre et une projection budgétaire à fin de saison), les clubs concernés (tous les clubs de Ligue Magnus sans exception et les clubs de D1 et D2 expressément notifiés * pour cet objet par la CNSCG) et le contenu du dossier à présenter :

  - Bilan arrêté au 30/11 de la saison en cours et compte de résultat afférent

  - Rapport d'examen limité du Commissaire aux comptes ou attestation d'examen limité de l'expert comptable

  - Projection d'atterrissage budgétaire anticipé à fin de saison (compte de résultat prévisionnel) selon une ou plusieurs hypothèses sportives (participation à la poule de maintien, ¼ de finale, ½ finale, finale)

* La règle d'usage au sein de la commission est de demander une situation intermédiaire aux clubs sous encadrement

ETUDE DES SITUATIONS INTERMEDIAIRES

- Cette analyse est essentielle dans le calendrier de travail de la commission puisqu'elle permet d'une part aux clubs auxquels une situation intermédiaire est exigée d'effectuer un vrai travail de projection analytique mais aussi à la CNSCG de réaliser une appréciation des risques financiers basés sur les éléments qui lui sont transmis.
- Ainsi, pour cette saison 2021-2022 :
  - Les 12 clubs de Magnus ont rendu une situation intermédiaire
  - 2 clubs de D1 ont déposé un dossier à mi saison
  - 3 clubs ont été convoqué par la CNSCG après l'examen des documents remis
- L'intérêt de la convocation est de permettre un échange direct entre les clubs et la commission afin de partager les analyses sur la situation économique à date des structures et de s'accorder sur une lecture commune de la projection budgétaire réalisée par les clubs.
- Ci-après, les principaux agrégats des chiffres issus des situations intermédiaires des **12 clubs de Ligue Magnus** – situation anticipée avec arrêté comptable au 30 novembre 2021.

ETUDE DES SITUATIONS INTERMEDIAIRES
CLUBS DE LIGUE MAGNUS

Résultat net, réalisé, 30 novembre 2021
- En cumul

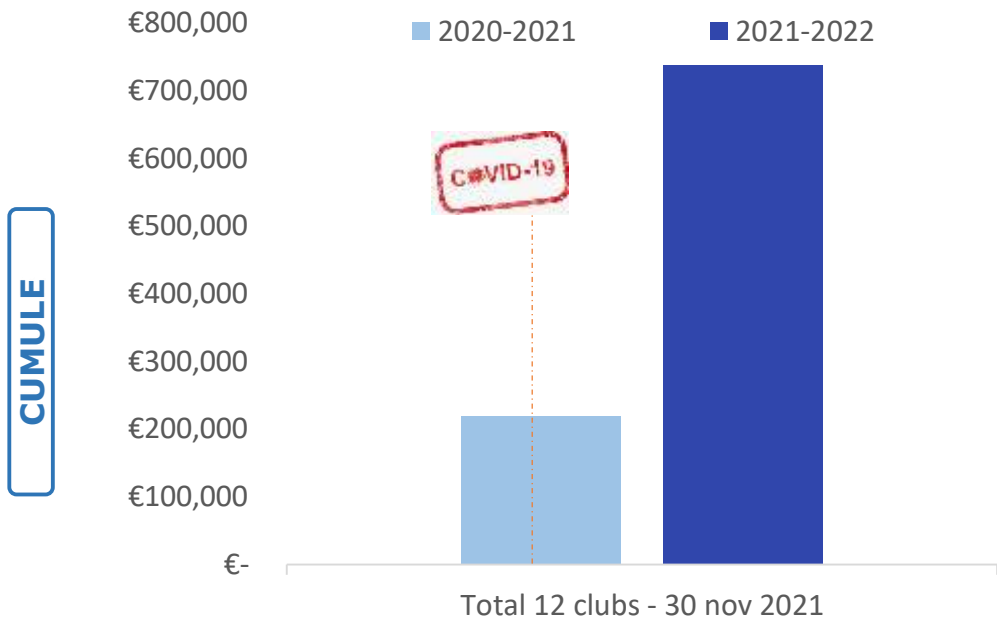

En cumul, le résultat intermédiaire des 12 clubs de Ligue Magnus cette saison s'apprécie d'autant plus que l'arrêté réalisé cette saison a été fixé au 30 novembre 2021 par comparaison à la saison précédente clôturée en intermédiaire le 31 décembre 2020.

Un autre élément est à prendre en considération : les 12 clubs de Ligue Magnus sont aujourd'hui structurés en société sportive avec association support ; durant l'exercice précédent, un club était en association seule.

ETUDE DES SITUATIONS INTERMEDIAIRES

CLUBS DE LIGUE MAGNUS

Résultat net, budget / réalisé, 30 novembre 2021
- En moyenne

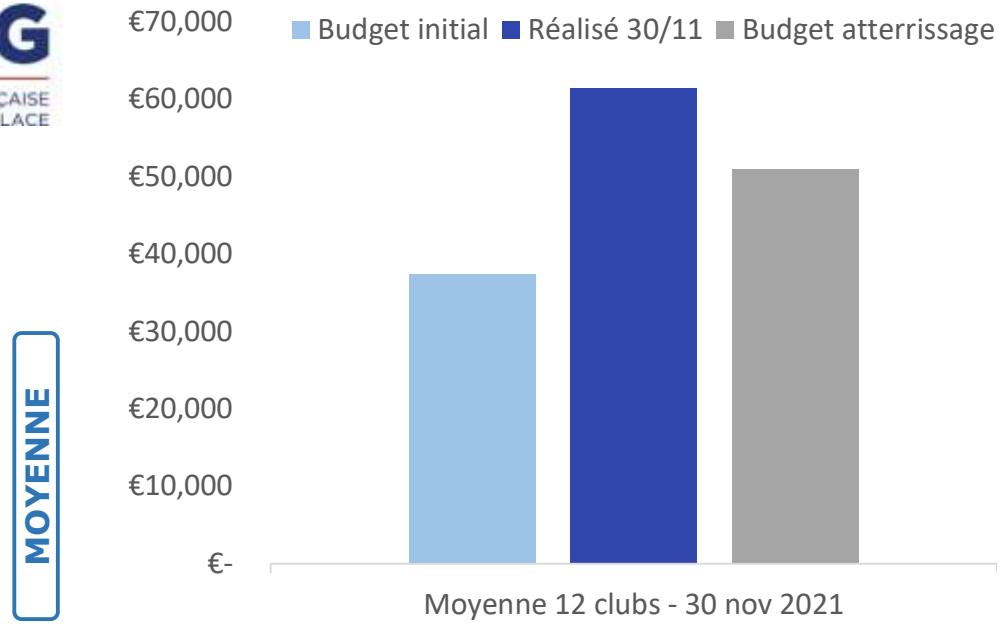

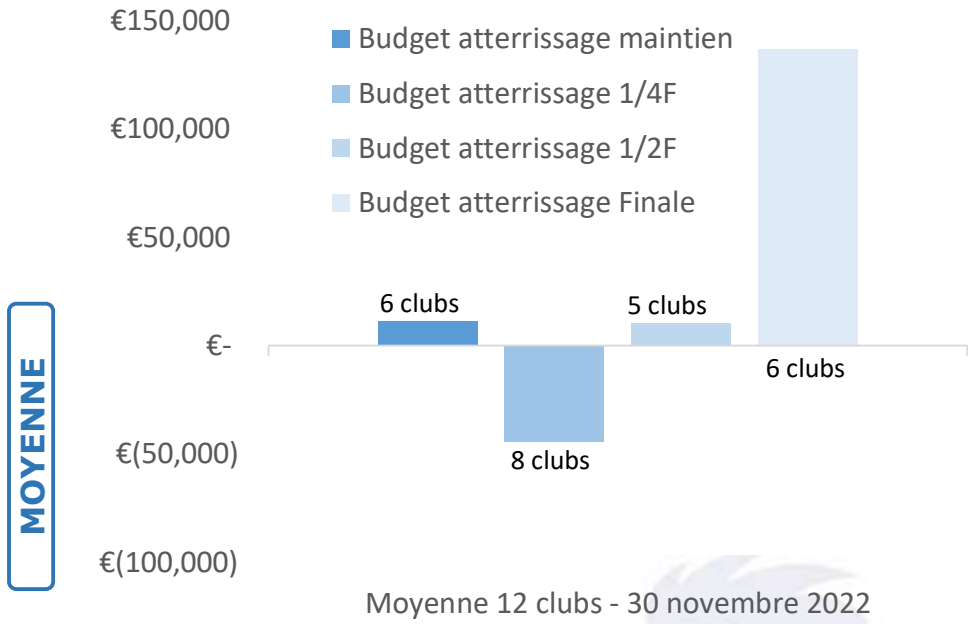

Résultat net en budget prévisionnel initial (établi en début de saison 2021-2022)
Résultat net en réel arrêté au 30 novembre 2021
Résultat net en budget prévisionnel atterrissage selon hypothèse sportive la plus probable (établi à mi saison)
- En moyenne

Moyenne des résultats en budget prévisionnel atterrissage selon les hypothèses documentées* par les clubs

* tous les clubs ne documentent pas toutes les hypothèses

ETUDE DES SITUATIONS INTERMEDIAIRES

CLUBS DE LIGUE MAGNUS

Chiffre d'affaire, réalisé, 30 novembre 2021
- En cumul

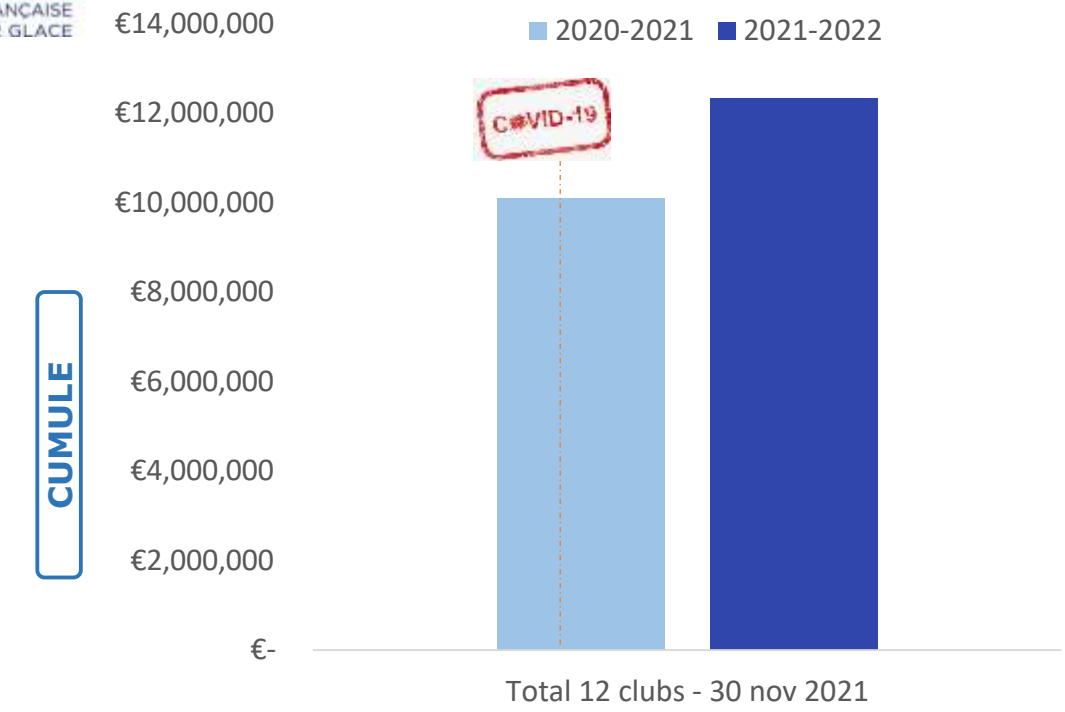

Le chiffre d'affaire en cumulé des 12 clubs de Ligne Magnus arrêté au 30 novembre 2021 est d'un peu plus de 12 millions d'euro.

L'écart avec la saison précédente s'explique par le décalage de l'arrêté intermédiaire qui était au 31 décembre pour la saison 2020-2021 alors que pour cette saison, la clôture intermédiaire a été établie au 30 novembre 2021.

ETUDE DES SITUATIONS INTERMEDIAIRES

CLUBS DE LIGUE MAGNUS

Chiffre d'affaire, budget / réalisé, 30 novembre 2021
- En moyenne

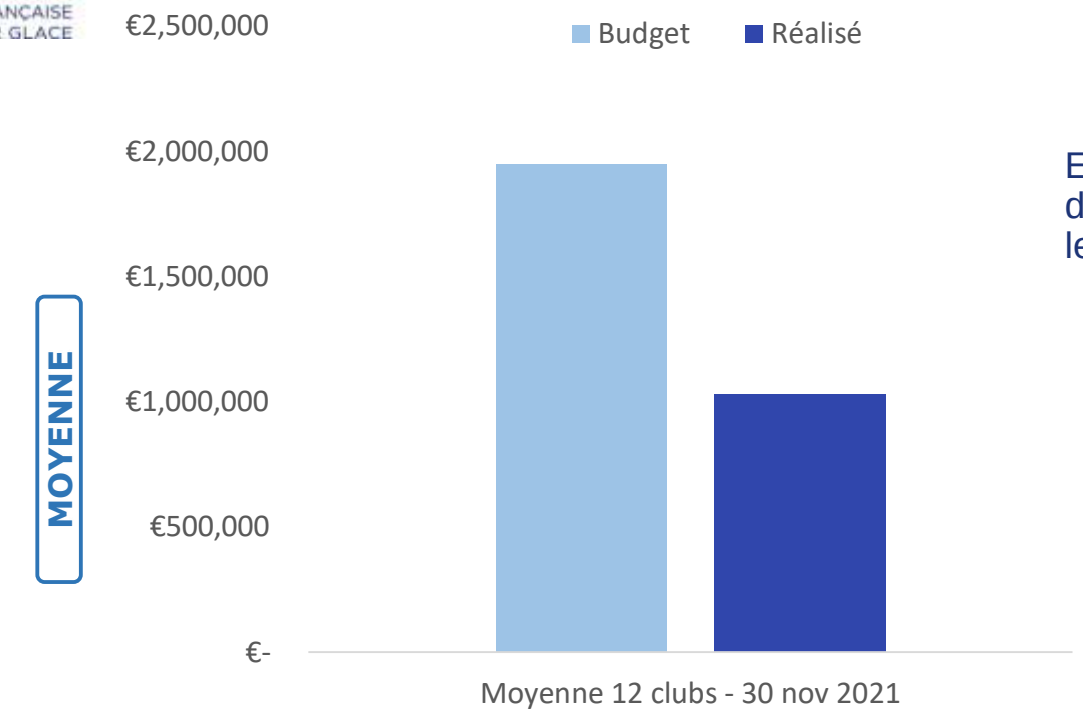

En moyenne, en résultat intermédiaire au 30 novembre 2021, 47% des produits budgétés par les clubs de Ligue Magnus ont impacté les revenus des comptes de résultat des clubs.

ETUDE DES SITUATIONS INTERMEDIAIRES
CLUBS DE LIGUE MAGNUS

Capitaux propres, réalisé, 30 novembre 2021
- En cumul

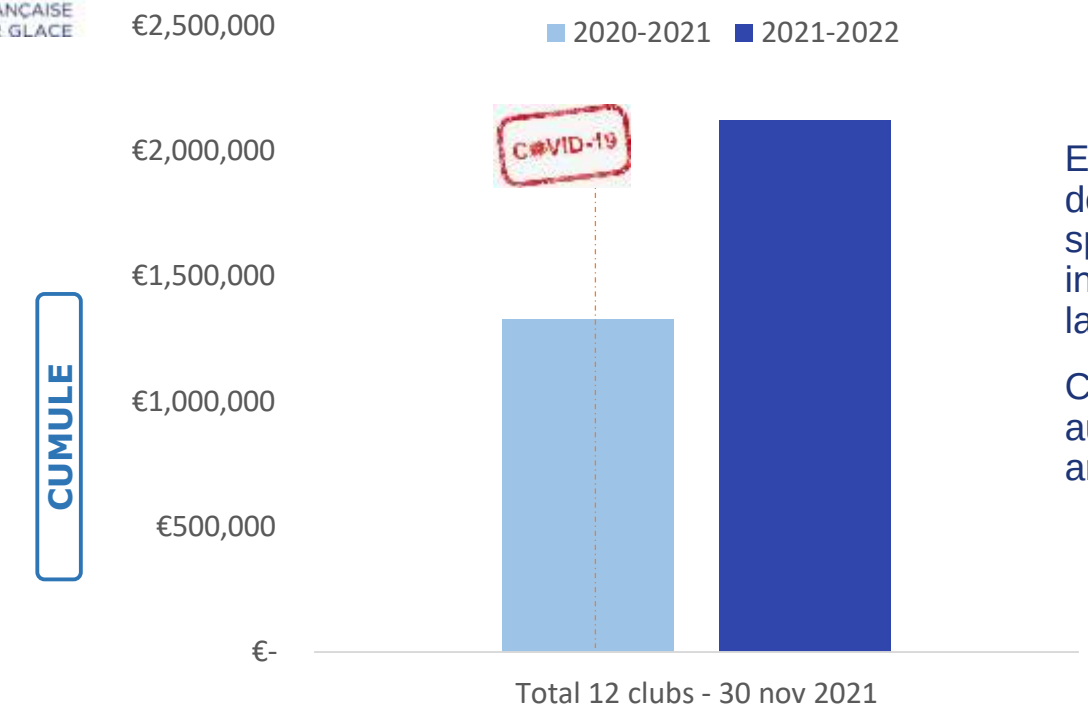

En cumulé, les capitaux propres des sociétés sportives des clubs de Magnus sont en forte augmentation par rapport à la saison sportive précédente – alors même que la date d'arrêté intermédiaire de l'exercice en cours compte un mois de moins que la saison passée.

Cette augmentation significative est évidemment liée à la forte augmentation des résultats en intermédiaire constatée lors de cet arrêté au 30 novembre 2021.

ETUDE DES SITUATIONS INTERMEDIAIRES

CLUBS DE LIGUE MAGNUS

Capitaux propres, réalisé, 30 novembre 2021
- En moyenne

L'appréciation des capitaux propres arrêtés au 30 novembre 2021 est identique à celle que l'on peut faire de l'analyse des capitaux propres en cumulé.

FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

ETUDES DES DOSSIERS FINANCIERS – fin de saison

ETUDE DES DOSSIERS FINANCIERS

- L'intégralité des groupements sportifs relatifs aux clubs inscrits en championnat Ligue Magnus, Division 1 et Division 2 doivent produire auprès de la CNSCG – selon le cahier des charges de la commission – un certain nombre de documents constituant le dossier financier de l'entité (les documents basiques étant : le tableau Excel analytique de synthèse, les compte annuels soit bilan comptable clôturé et compte de résultat arrêté, les rapports des commissaires aux comptes, le grand livre Clients non lettré au 30 avril 2022, l'attestation de régularité fiscale et de vigilance, etc.).
- Ce dossier financier fait l'objet d'une analyse détaillée par la commission qui peut adresser ou non des questions complémentaires aux groupements sportifs et / ou peut demander leur convocation afin d'échanger sur la situation économique, financière et / ou juridique de l'entité et / ou prononcer une décision de validation avec ou sans encadrement ou de non validation.
- Chacun des dossiers financier est adressé unitairement au regard du respect strict du cahier des charges et du règlement de la CNSCG ; les décisions sont appréciées globalement avec le soucis de la pérennisation des entités et de l'équité sportive.

SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

FFHG

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

HOCKEY SUR GLACE
synerglace
LIGUE MAGNUS

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Résultat net, réalisé, 30 avril 2022
- En cumul

En cumul, le résultat net réalisé des 12 clubs de Ligue Magnus cette saison s'apprécie en baisse par rapport à la fin de saison de l'année précédente (- 47%) ; l'explication est à chercher du côté du caractère exceptionnel de la saison précédente qui a pu voir certains clubs arrêter leurs comptes avec des résultats significatifs (issus du maintien des produits maintenus alors même que de nombreux coûts étaient économisés du fait de l'effet « moins de matchs » lié à l'arrêt de la saison).

/!\ **Zoom sur l'indicateur**

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte inscrite au compte de résultat (résultat d'exploitation + résultat financier + résultat exceptionnel – dividendes/participations – impôts sur les bénéfices)

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Résultat net, budget / réalisé, 30 avril 2022
- En moyenne

MOYENNE

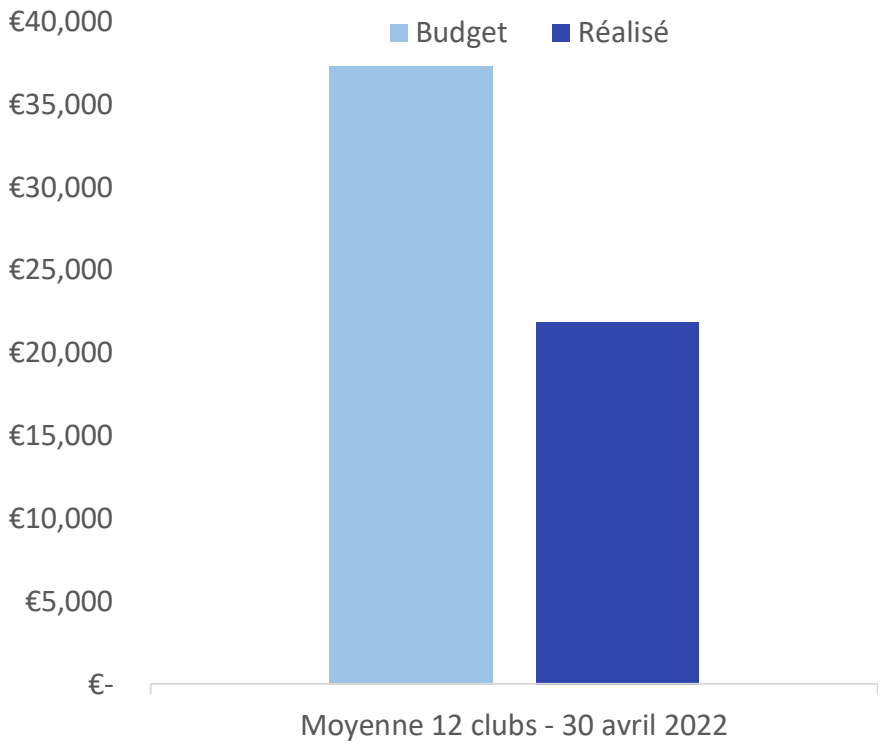

Le résultat net moyen s'affiche en sortie de saison 2021-2022 à un peu moins de + 22 k euro (un peu plus de 30 k euro sur la saison précédente ; env. 13 k exercice 2019-2020).

Le résultat moyen est donc positif en comparaison d'autres saisons normales récentes (- 31 k sur la saison 2018-2019 et de -18 k sur la saison 2017-2018).

La bonne tenue des produits d'exploitation permettent d'expliquer ce résultat positif puisque cela a pu permettre de financer des coûts moyens également à la hausse en moyenne.

L'enjeu à court terme sera de pérenniser les produits d'exploitation en maitrisant au maximum les couts (maitrise du bas de bilan). On note enfin un « retour » à la propension des clubs à globalement se projeter en budget plus haut que ne le sera le réalisé (excès d'optimisme dans le contexte actuel ?).

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Résultat d'exploitation et capitaux propres, réalisé, 30 avril 2022

/!\

Zoom sur l'indicateur
Le résultat d'exploitation (produits – dépenses d'exploitation) correspond au résultat issu de l'activité même de la société (hors résultat financier, hors résultat exceptionnel, hors impôt)

Après 2 saisons fortement marquées par le Covid-19 et sanctionnées par des résultats d'exploitation positifs d'une part et d'autre part par la consolidation des capitaux propres, l'exercice écoulé montre un infléchissement du résultat d'exploitation en moyenne (35 k), mais qui reste largement positif. On note également une consolidation accentuée des fonds propres.

La santé financière des clubs de Ligue Magnus semble se solidifier ; gageons que pour pérenniser l'avenir des structures, le cercle vertueux du résultat d'exploitation soit enclenché.

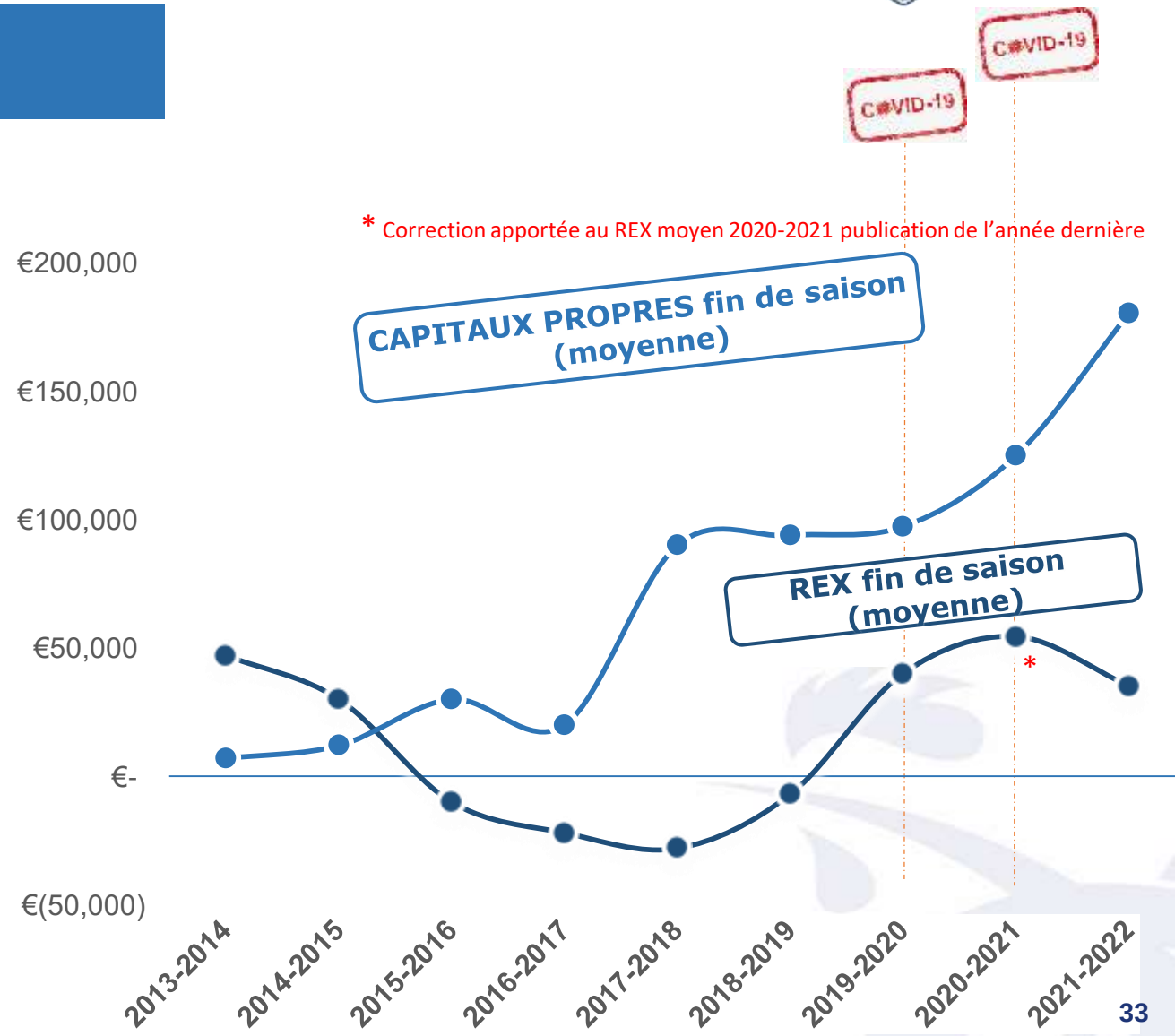

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Chiffre d'affaire, réalisé, 30 avril 2022
- En cumul

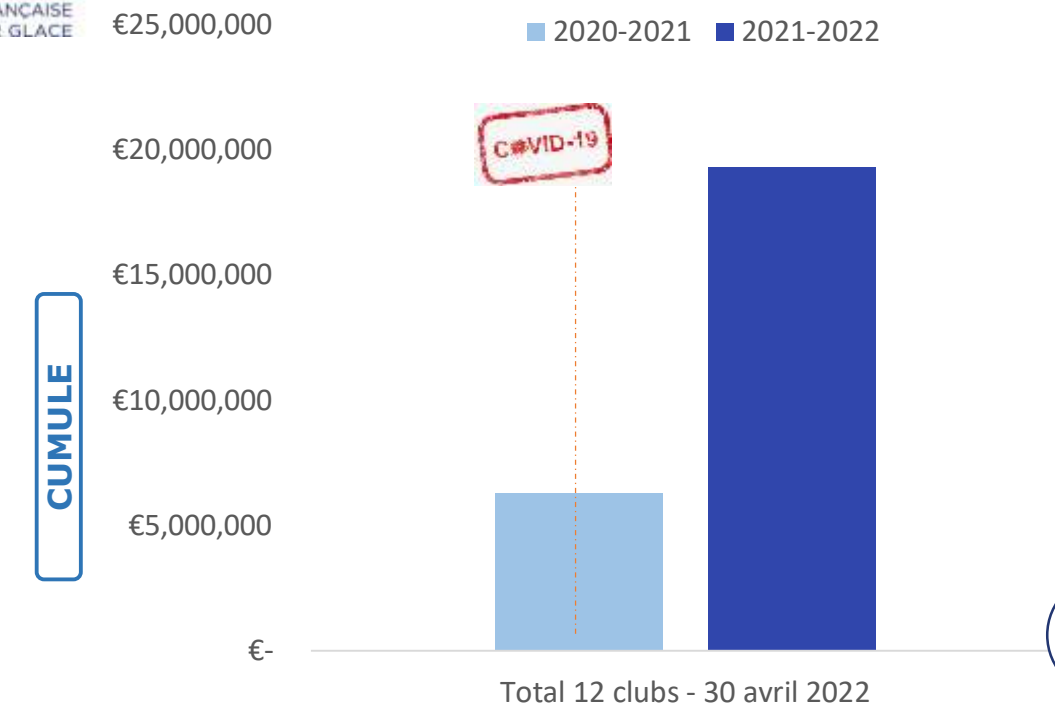

Le chiffre d'affaire en cumulé des 12 clubs de Ligne Magnus arrêté au 30 avril 2022 est d'un peu moins de 20 millions d'euro.

L'écart avec la saison précédente est significatif et s'explique par le déroulé presque normal de la saison écoulée (le championnat a pu être joué complètement d'une part et les contraintes liées à la pandémie ont pesé certes mais sont restées à impact limité sur le chiffre d'affaires).

/!\ **Zoom sur l'indicateur**

Le chiffre d'affaire correspond à la somme des ventes de biens ou services inscrit au compte de résultat (incluant le partenariat et hors les subventions).

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Capitaux propres, réalisé, 30 avril 2022
- En cumul

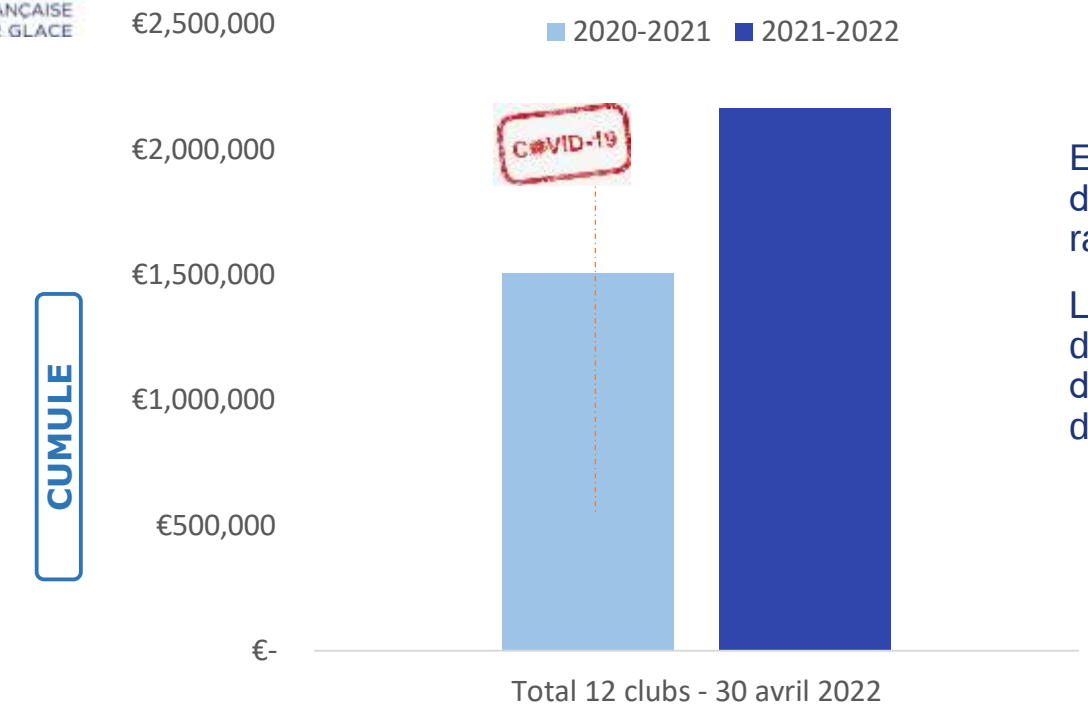

En cumulé, les capitaux propres des sociétés sportives des clubs de Magnus sont en augmentation à la clôture de l'exercice par rapport à la saison sportive précédente.

L'exercice 2021-2022 marque donc une année de consolidation des sociétés sportives gérant les clubs de Ligue Magnus au sortir d'une période durant laquelle nous avions assisté au renflouement des capitaux propres au global.

/!\ **Zoom sur l'indicateur**

Les capitaux propres correspondent aux ressources possédées par la société hors dettes (capitaux, réserves et bénéfices).

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Charges d'exploitation, budget / réalisé, 30 avril 2022
- En moyenne

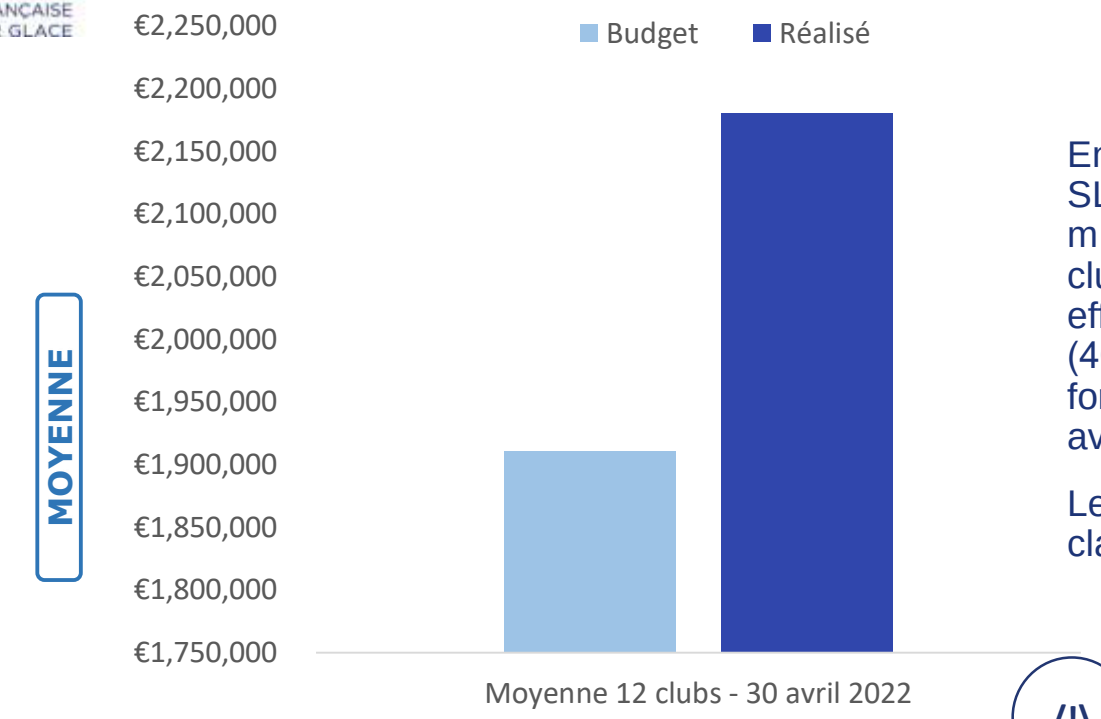

En moyenne à fin de saison 2021-2022, les charges des clubs de SLM sont mesurées à environ 2,2 m eur en réalisé (pour env. 1,9 m eur en budget) ; donc en moyenne, les dépenses réalisées des clubs sont env. 10 % supérieures aux projections budgétaires effectuées par les clubs lors du cycle de validation des dossiers (40% de moins en réel qu'en budget sur l'exercice précédent, fortement perturbé par la pandémie avec un championnat arrêté avant son terme).

Le rapport entre budget et réalisé en charges retrouve une logique classique à cette fin de saison.

/!\

Zoom sur l'indicateur

Les charges d'exploitation sont celles inscrites aux comptes de résultat des sociétés sportives pour le réalisé ; elles sont comparées aux projections budgétaires figées en juin 2020 lors de la remise par les clubs des dossiers financiers

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Charges d'exploitation, réalisé, 30 avril 2022

En forte baisse sur la saison précédente en conséquence des impacts du Covid-19 (championnat qui n'est pas allé à son terme donc des dépenses diminuées), les coûts de participation des clubs à la Ligue Magnus s'affichent en très forte hausse à la clôture de cet exercice.

Les valeurs hautes et basses sont en augmentation et la moyenne suit cette même tendance ; la valeur haute atteint un niveau historique à plus de 5 m d'euro.

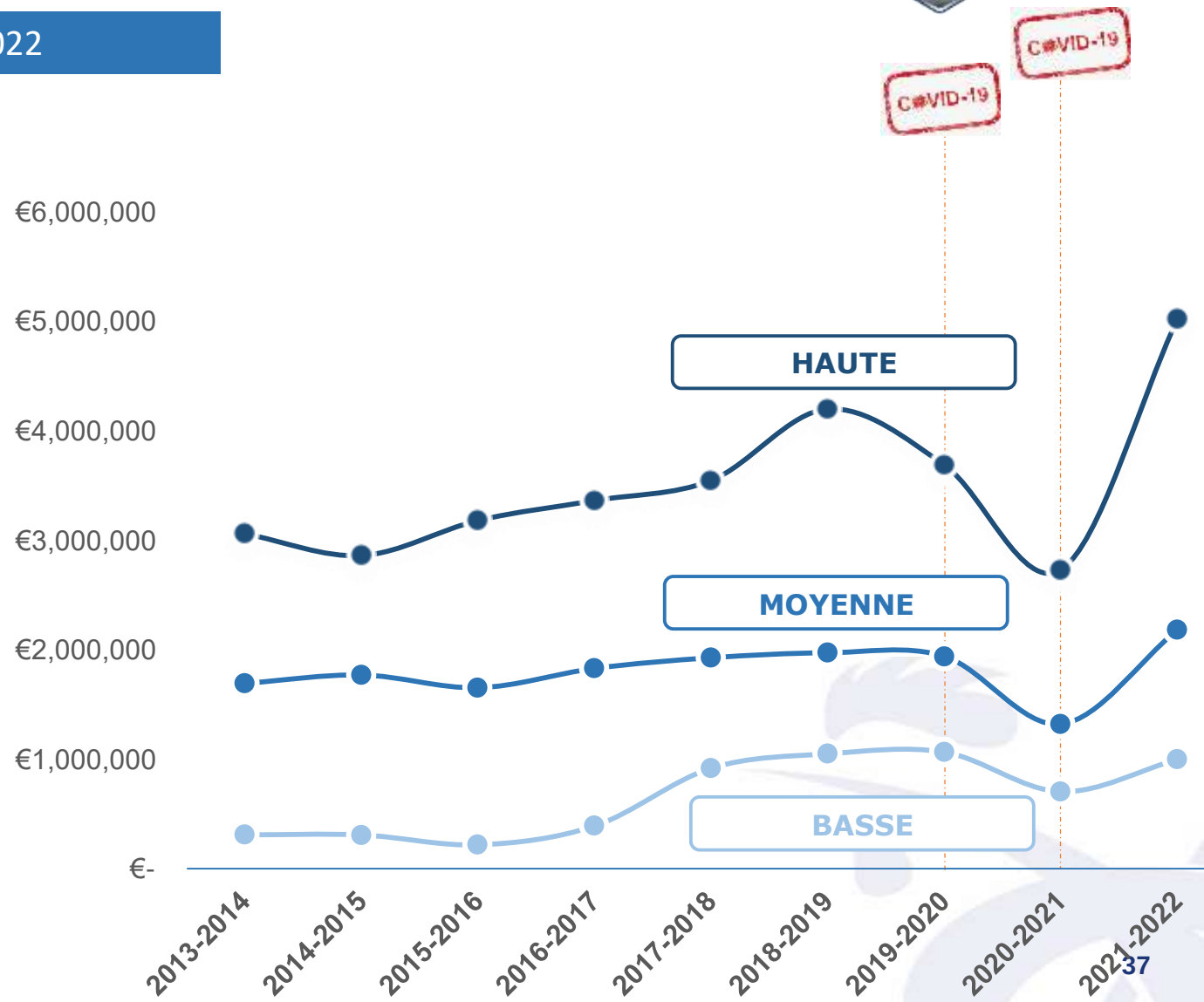

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Masse salariale joueurs, réalisé, 30 avril 2022

Si les 2 saisons marquées par de très forts impacts de la pandémie avaient marqué une nette rupture dans l'évolution en croissance des coûts de masse salariale joueurs (en hausse sur les 5 saisons précédents celle clôturée en 2020), la croissance est très nette sur la saison achevée, particulièrement sur la valeur haute et en moyenne ; la valeur basse progresse mais sans atteindre de nouveau une valeur déjà approchée.

La masse salariale joueurs, à l'impact diminuée sur les coûts des structures grâce en particulier aux dispositifs d'aides gouvernementaux (chômage partiel notamment) et aux mesures prises par les clubs suite sur les saisons perturbées massivement par le Covid-19, redevient un poste de dépenses phare (env. 30% des charges d'exploitation en moyenne).

/!\

Zoom sur l'indicateur

La masse salariale joueurs est entendu « complète » c'est-à-dire incluant les salaires, primes de match et de résultat, indemnités, frais et avantages en natures. Les montants sont réputés chargés.

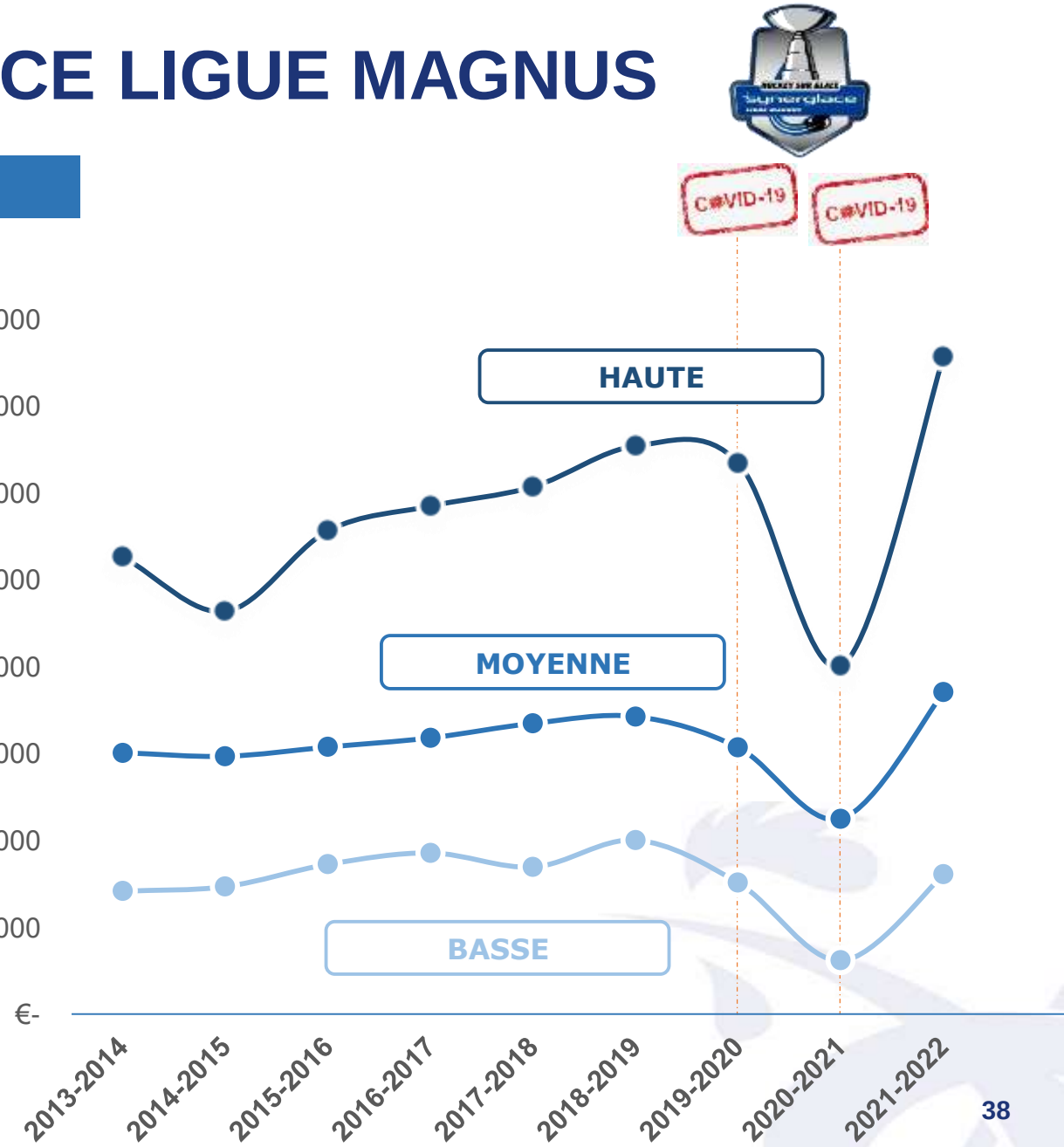

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Structure des coûts, réalisé, 30 avril 2022

La masse salariale **globale** pèse pour presque la moitié des charges des clubs de SLM, en très légère augmentation sur la saison clôturée.

Le poids des autres rubriques « Autres frais » et « Frais de championnat », si ils s'équilibraient sur les exercices précédents, tendent à se creuser sur la saison terminée ; les autres frais de gestion représentent moins d'un tiers des dépenses des structures engagées en SLM (honoraires, marketing, autres charges comme les frais de mission et réception, les locations mobilières et immobilières hors masse salariale, etc.).

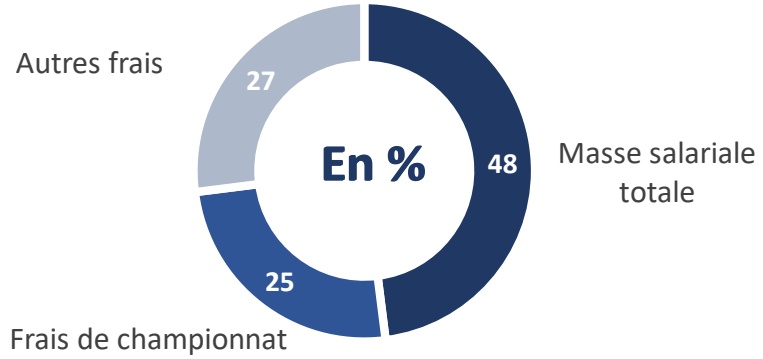

Saison sportive 2020-2021, REALISE

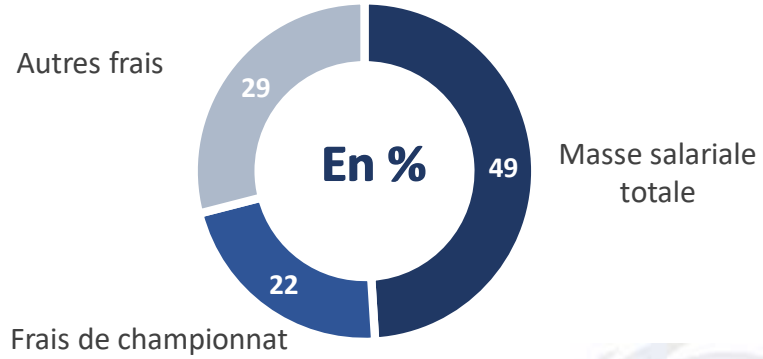

Saison sportive 2021-2022, REALISE

/!\

Zoom sur l'indicateur

La structure des coûts est celle du tableau de projection budgétaire que les clubs ont à disposition pour préciser leur vision analytique du réalisé de la saison écoulée et pour projeter le budget de la saison à venir. La masse salariale globale comprend la part joueurs, l'encadrement technique et le personnel administratif. Les frais de championnat sont les frais de déplacement, d'arbitrage, les frais d'engagement compétitions, les coûts de matériel et de locations (glace notamment).

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Produits d'exploitation, budget / réalisé, 30 avril 2022
- En moyenne

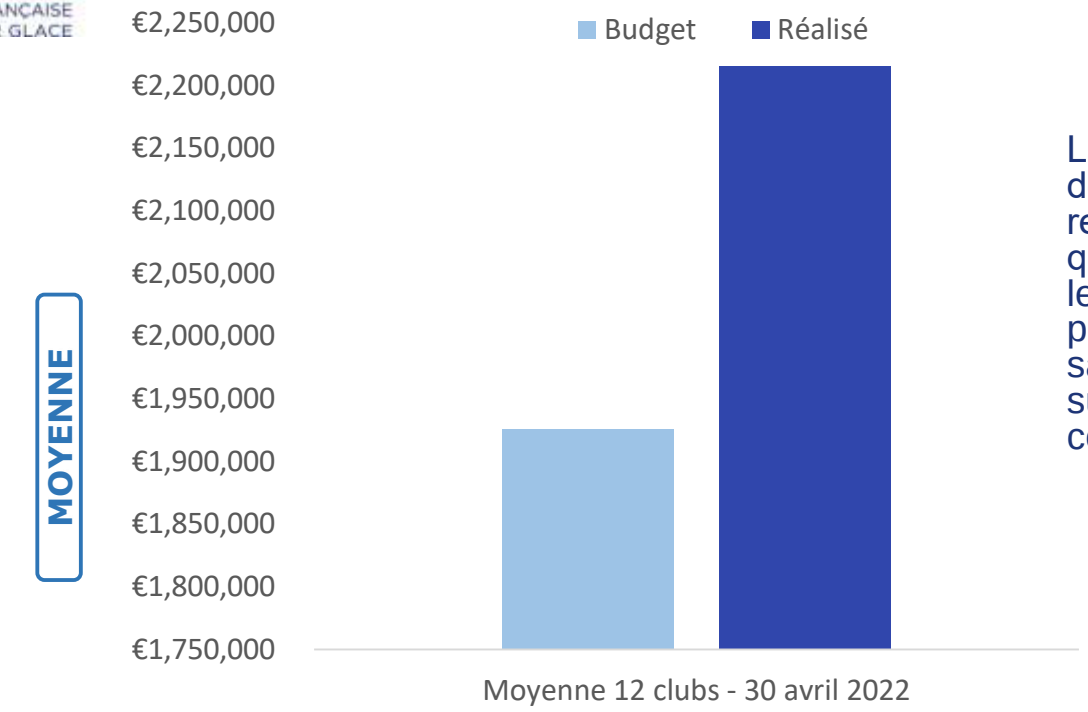

La moyenne des produits d'exploitation est en hausse à cette fin de saison (env. 1, 4 m la saison passée) à env. 2,2 m d'euro ; au regard des budgets établis, le réalisé est supérieur d'env. 13% ce qui peut s'expliquer par la relative prudence des clubs quant à leurs projections budgétaires – en effet quelques incertitudes pouvaient légitimement peser sur la réalisation des recettes sur la saison (report de prestations non réalisées au titre des partenariats sur la saison amputée pour cause de Covid-19, décisions des collectivités au regard des subventions, etc.).

/!\

Zoom sur l'indicateur

Les produits d'exploitation sont ceux inscrits aux comptes de résultat des sociétés sportives pour le réalisé ; elles sont comparées aux projections budgétaires figées en juin 2020 lors de la remise par les clubs des dossiers financiers.

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Produits d'exploitation, réalisé, 30 avril 2022

En complément de l'indicateur précédent, on note une augmentation significative des revenus des structures de Ligue Magnus qui rompt avec les 2 précédentes saisons impactées par la pandémie Covid-19 qui avait fortement impacté les clubs au niveau des recettes, en particulier des clubs aux revenus les plus élevés (notamment pour cause de matchs non réalisés). La moyenne est en hausse assez forte également si on la compare aux exercices récents hors Covid (+ 15% env. sur l'exercice clos en 2019) tirée notamment par la valeur la plus haute affichant plus de 5 m d'euro de produits.

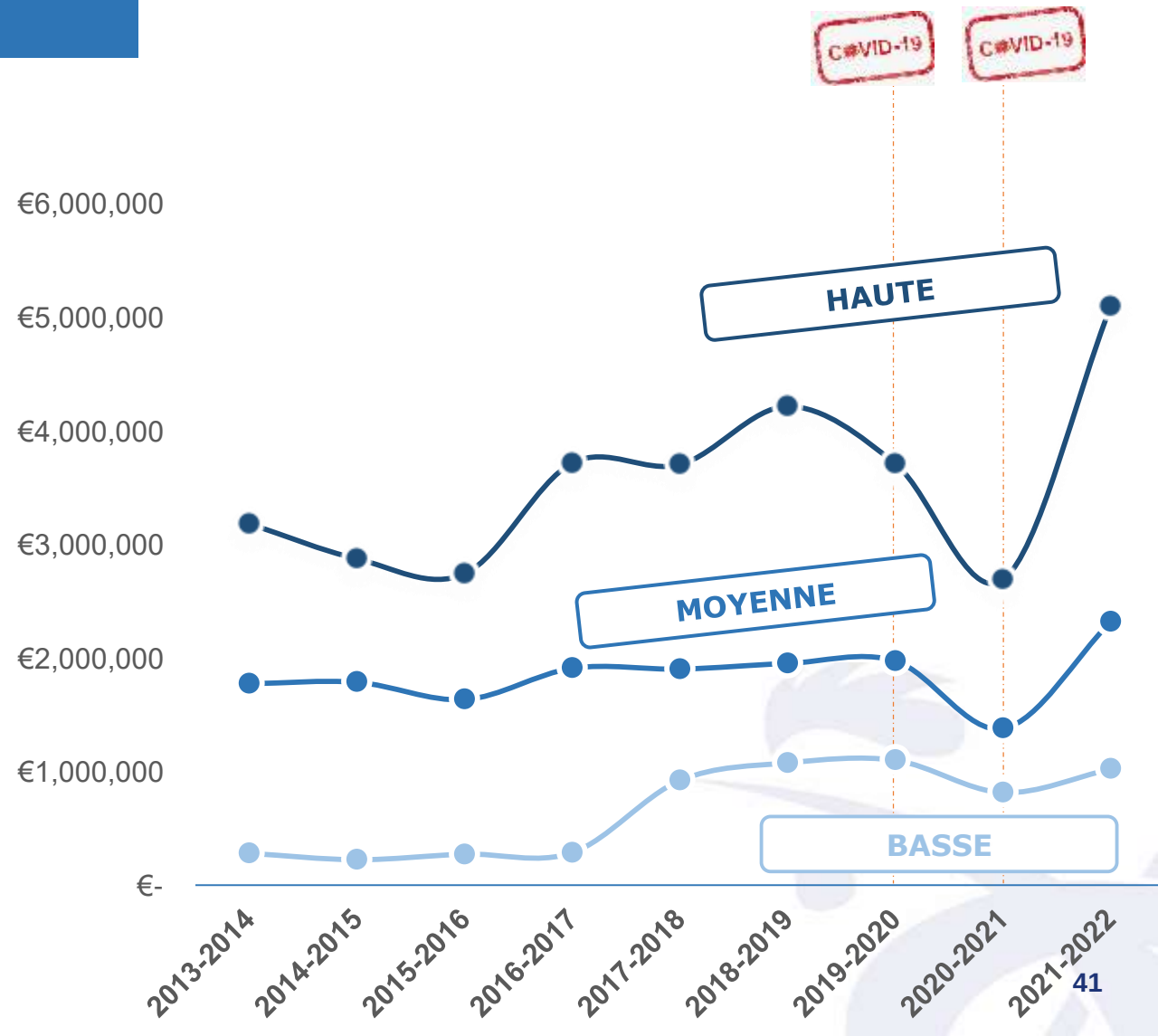

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Structure des produits, réalisé, 30 avril 2022

L'exercice précédent impacté par le Covid-19 avait marqué très nettement un effondrement du poste partenariat dans la structure des produits des clubs de Ligne Magnus (34%) au bénéfice de la part du poste subvention ; le retour à une saison « normale » permet un rééquilibrage au profit du partenariat qui redevient le poste principal de revenus des clubs. La part de subventions retrouve un niveau classique dans la structure des produits (20%) sachant qu'on peut noter une augmentation de la part des autres recettes (+ 11 points par rapport à la précédente saison mais surtout + 3 points par rapport à la saison clôturée en avril 2020).

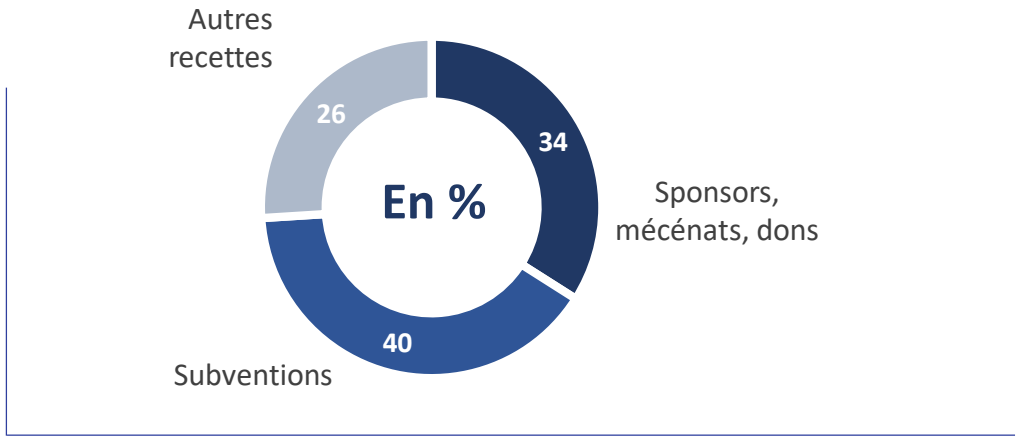

Saison sportive 2020-2021, REALISE

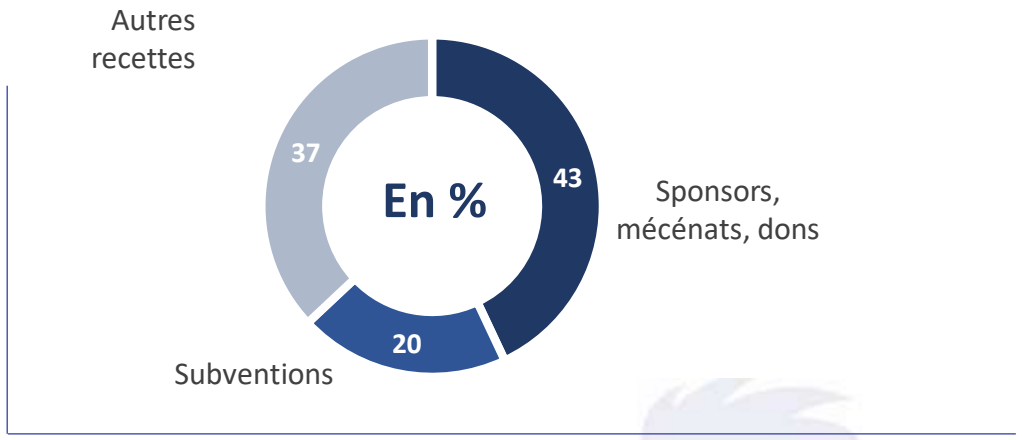

Saison sportive 2021-2022, REALISE

/!\

Zoom sur l'indicateur

Les rubriques « produits » sont celles utilisées dans le template de budgétisation donné aux clubs en support du dossier financier. Les revenus issus / projetés des subventions, du partenariat (sponsoring, mécénat et dons) et des autres recettes y sont saisis par les clubs. Les autres recettes sont diverses, constituées généralement des cotisations membres, des recettes bars, des ventes de produits dérivés et de toute autre activité liée à l'activité commerciale des sociétés sportives

CLUBS DE SYNERGLACE LIGUE MAGNUS

Endettement, réalisé, 30 avril 2022
- En cumul et en moyenne

En cumul et en moyenne, l'endettement des structures associées aux clubs de Ligue Magnus termine en hausse à fin de saison. En particulier, ce sont les dettes d'exploitation et surtout les dettes fournisseurs et les dettes fiscales et sociales, et dans une moindre mesure les autres dettes, qui expliquent cet accroissement de l'endettement au global.

Le suivi de l'endettement est un point crucial pour les clubs en particulier pour ceux ayant souscrits et consommés les PGE dans le contexte du Covid (qui devront être remboursés à l'état).

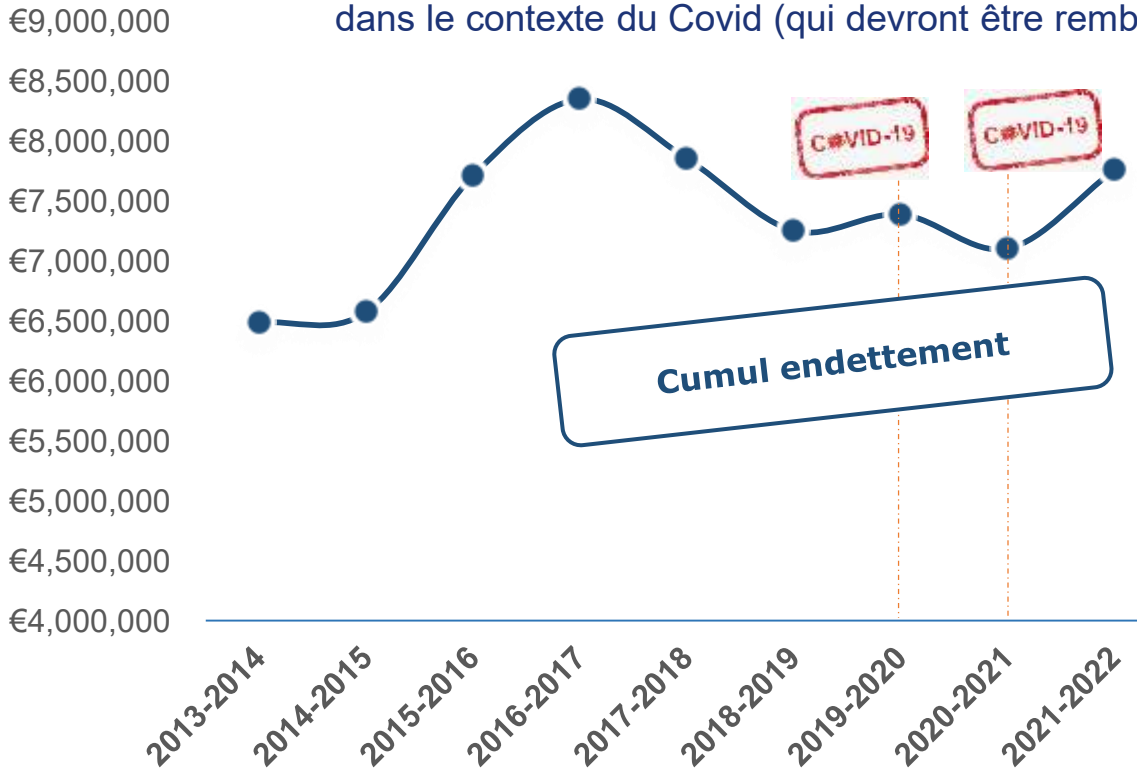

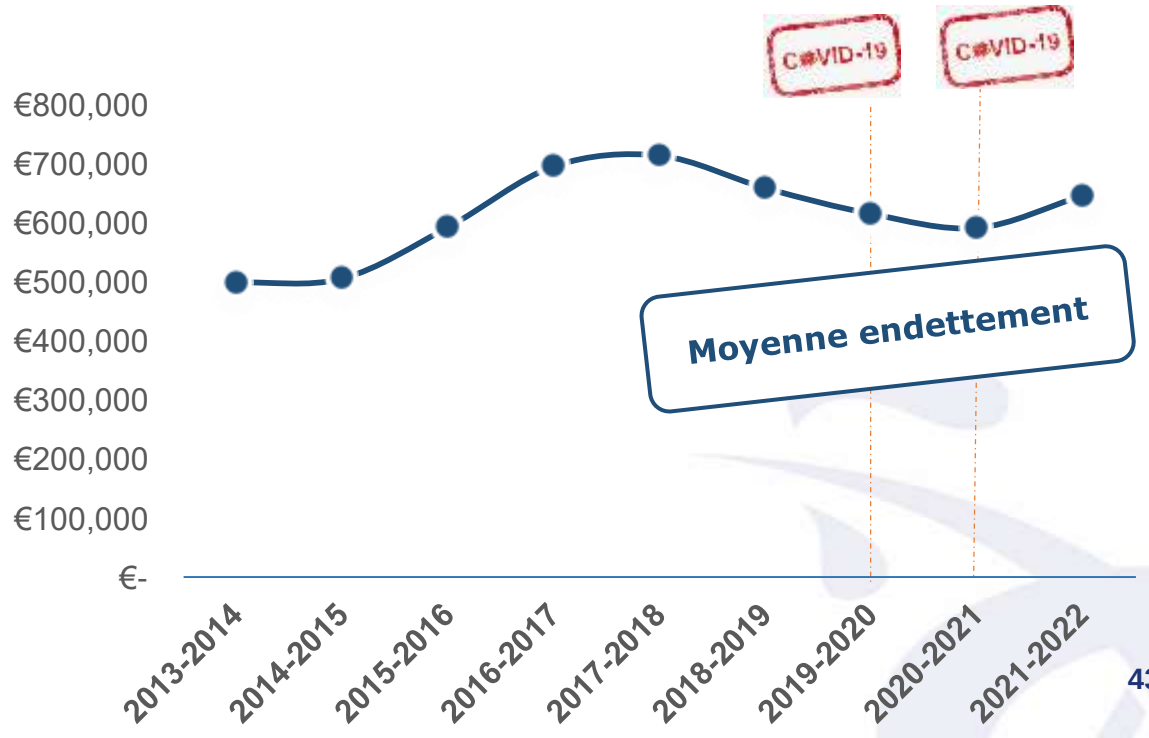

DIVISION 1

FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

FFHG
DIVISION 1

CLUBS DE DIVISION 1

Charges d'exploitation, réalisé, 30 avril 2022

En moyenne, les charges d'exploitation des clubs de D1 sont en forte hausse à la fin de la saison 2021-2022 et dépassent le niveau des saisons précédentes après la rupture qu'a constitué l'exercice 2020-2021, qui avait été marqué par un écourtement des championnats et l'absence de play-offs. Moins de matchs avaient occasionnés moins de dépenses, mécaniquement.

Les valeurs haute et basse sont également en augmentation, plus fortement pour la valeur haute ceci dit.

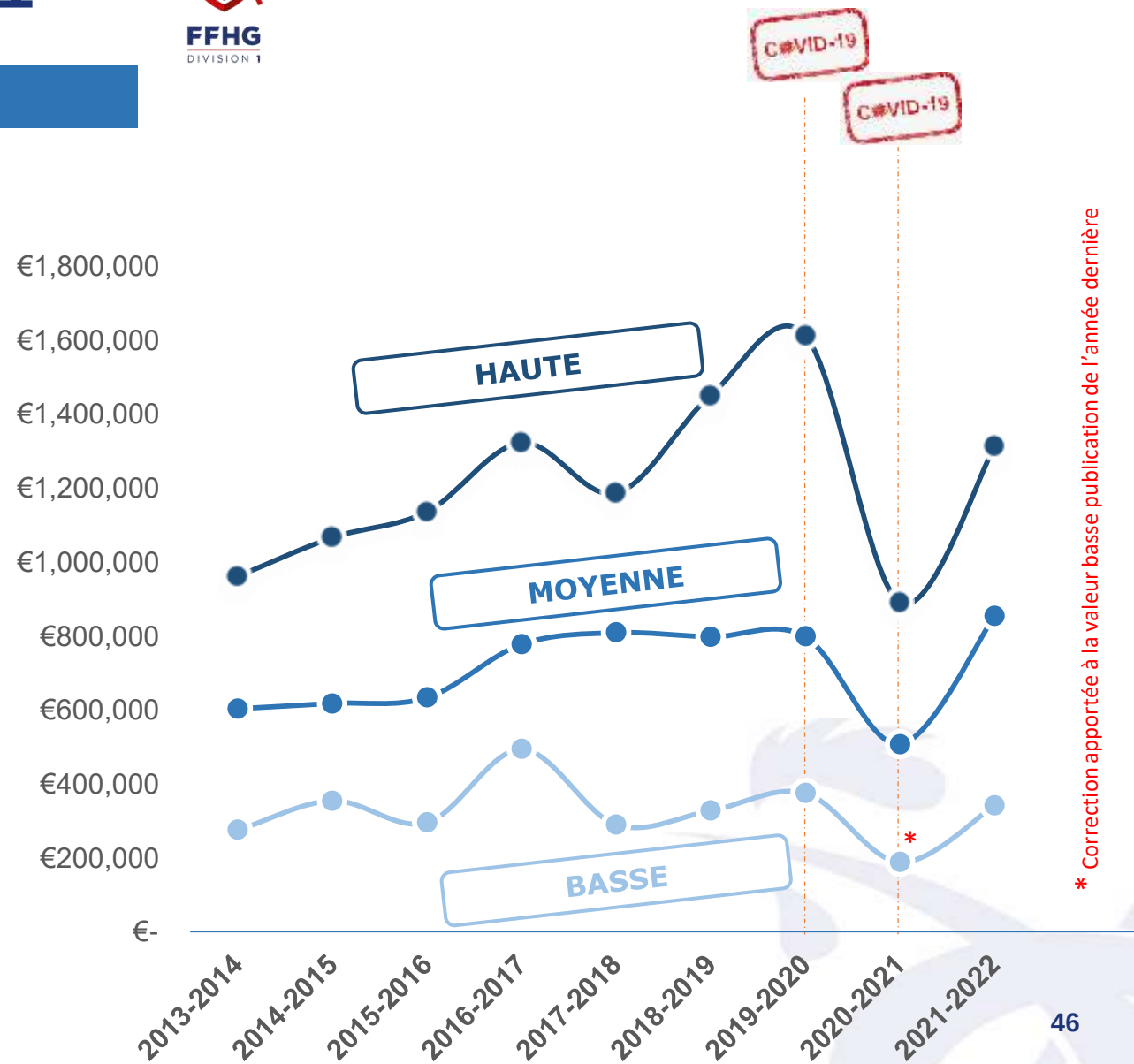

CLUBS DE DIVISION 1

Masse salariale joueurs, réalisé, 30 avril 2022

Si en global les charges d'exploitation augmentent à fin de saison 2021-2022, il n'est pas anormal de constater que le coût de masse salariale joueurs suit cette même tendance, significativement sur les valeurs haute et moyenne et plus fortement encore sur la valeur basse. Si on pouvait s'attendre à un « rattrapage » suite à la très forte perturbation de l'activité de la D1 l'année précédente, on constate que les valeurs haute, moyenne et basse atterrissent au niveau ou au dessus des valeurs connues hors impact pandémie.

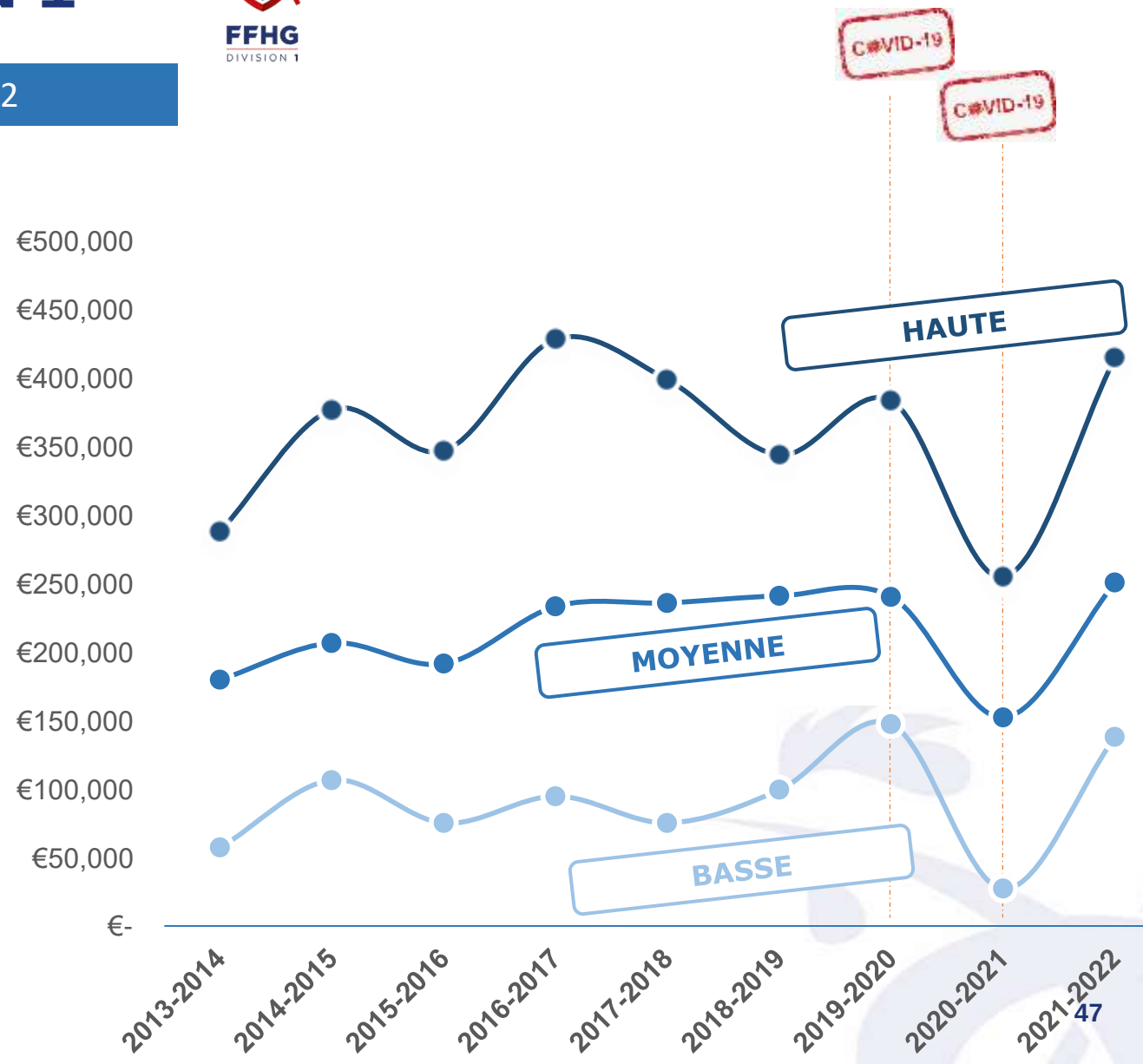

CLUBS DE DIVISION 1

Structure des coûts, réalisé, 30 avril 2022

A fin de saison clôturée en avril 2022, la masse salariale **globale** (incluant les MS joueurs, encadrement technique et administrative) reste le poste de dépenses principal des clubs de D1 ; il pèse pour moitié dans les charges des structures aujourd'hui (44% en 2018, 47% en 2019 et 46% en 2020 et 2021).

L'impact des frais de championnat sur la structure des coûts des clubs de D1 reste stable (en légère hausse) ; les autres frais sont par contre en baisse (- 4 pts).

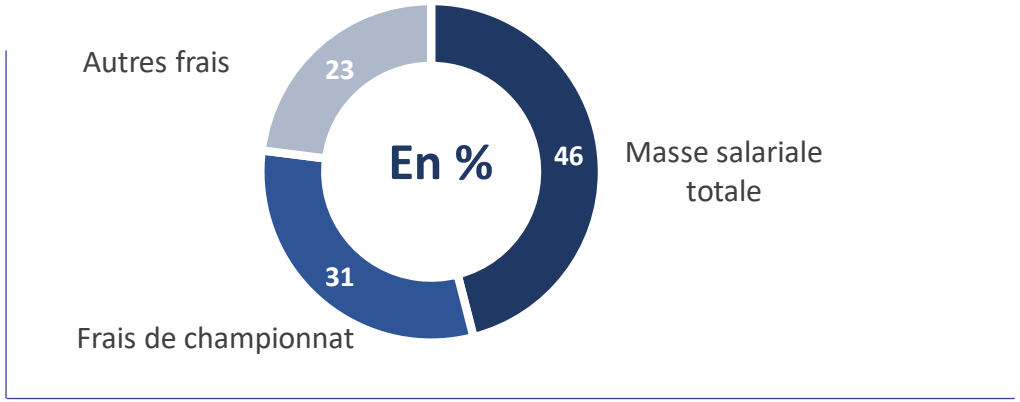

Saison sportive 2020-2021, REALISE

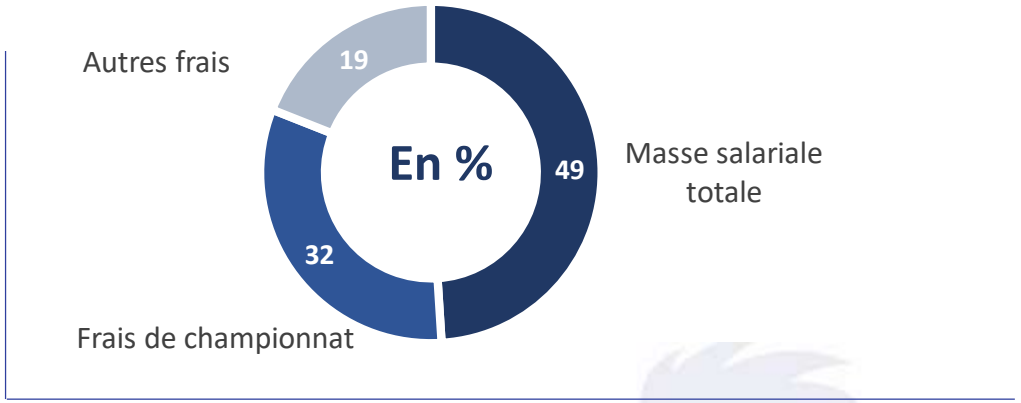

Saison sportive 2021-2022, REALISE

CLUBS DE DIVISION 1

Produits d'exploitation, réalisé, 30 avril 2022

Après la saison « remaniée » 2020-2021 qui avait impacté fortement le niveau des revenus des clubs de D1, la saison clôturée en avril 2022 montre un retour à des niveaux classiques des valeurs haute, basse et moyenne des produits d'exploitation. La moyenne établie des revenus dépasse les valeurs constatées sur les exercices en 2017, 2018, et 2019 ; elle n'atteint cependant pas la valeur de l'exercice 2020. Au niveau des valeurs haute et basse, idem, on assiste à un retour à des valeurs normales sans pour autant être au-dessus de celles-ci.

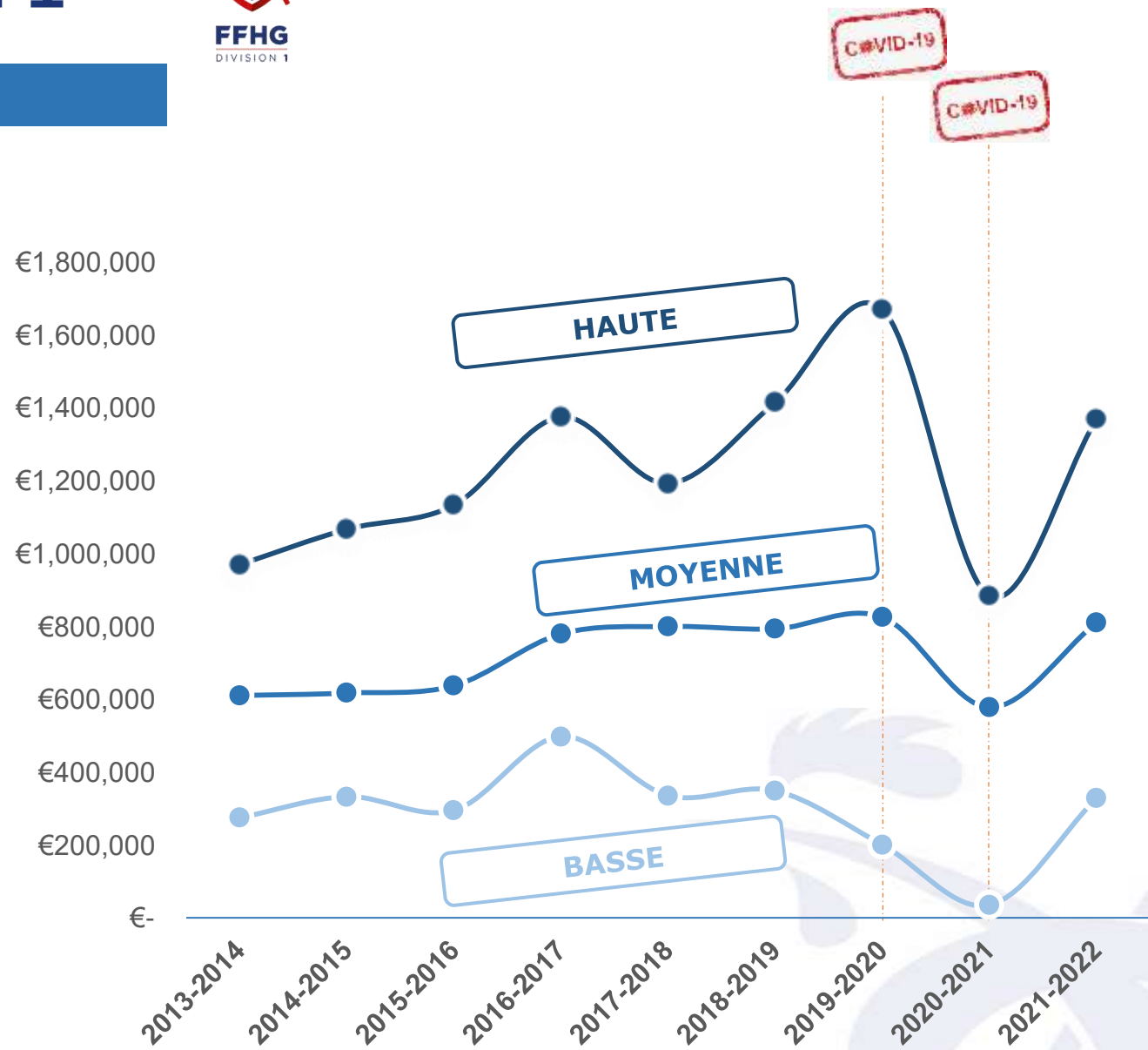

CLUBS DE DIVISION 1

Structure des produits, réalisé, 30 avril 2022

Les clubs de D1 sont plutôt financés par les subventions des collectivités si on se base sur les données collectées récentes (40% à fin de saison 2019, 42% des revenus à fin d'exercice 2020, 50% à fin d'exercice 2021) ; évidemment, l'exercice clos en avril 2021 constitue peut-être une exception puisque la moitié des revenus des clubs étaient issus des subventions dans un contexte de chute des produits en lien avec le remaniement du championnat.

A cette fin de saison on note un changement : la part des revenus issus du partenariat augmente pour se rapprocher de celle des subventions (à 3 pts). Si à l'avenir cette tendance se confirmait cela pourrait signifier que le championnat de D1 se structure du point de vue économique autour de bassins entrepreneuriaux.

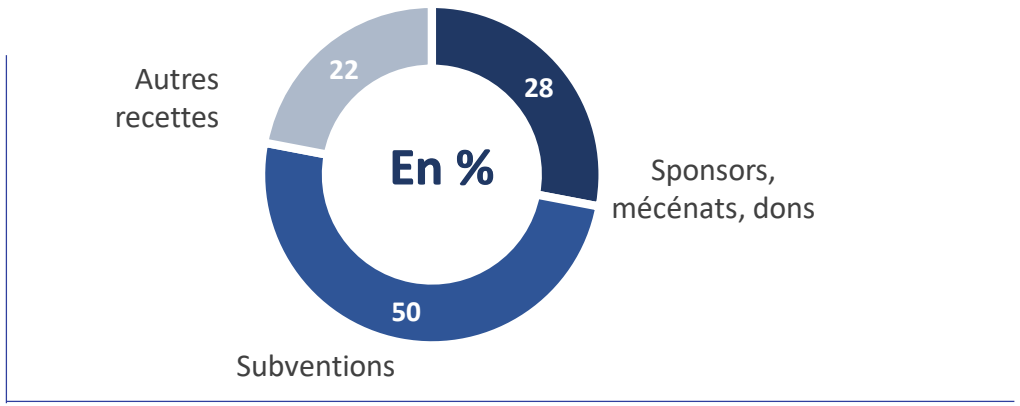

Saison sportive 2020-2021, REALISE

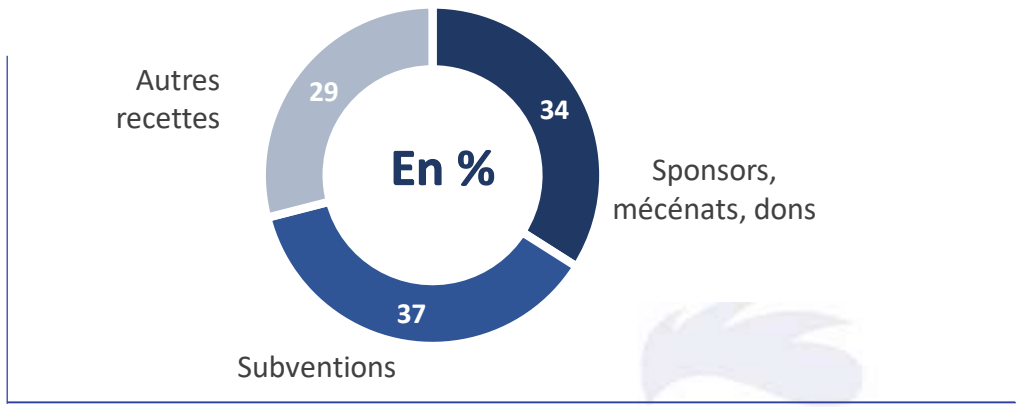

Saison sportive 2021-2022, REALISE

CLUBS DE DIVISION 1

Résultat d'exploitation, réalisé, 30 avril 2022
- En moyenne

Si l'année précédente avait pu permettre aux clubs de D1 de consolider leur assise financière grâce à des résultats d'exploitation et des résultats nets importants (la pandémie ayant créé malgré tout cette opportunité), la saison achevée en avril 2022 est à l'opposé : le résultat d'exploitation de la D1 en moyenne redevient négatif et plonge sous les dernières valeurs minimales connues.

En conséquence, en moyenne, les structures ne dégagent pas assez de résultat pour renforcer leurs fonds associatifs ou propres qui s'établissent en cette fin de saison à env. 66 k (83k sur la saison précédente).

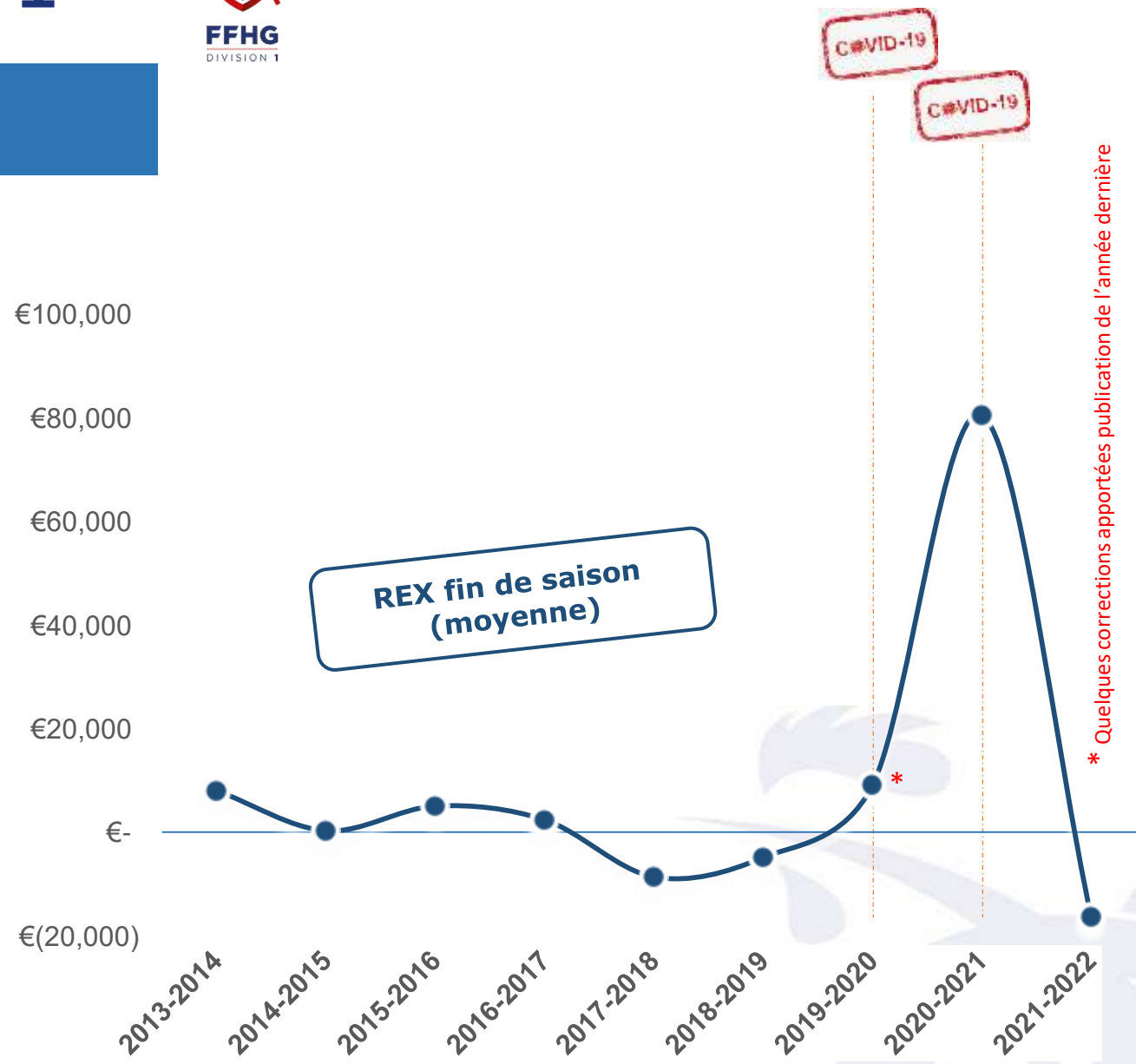

DIVISION 2

FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

FFHG
DIVISION 2

CLUBS DE DIVISION 2

Charges d'exploitation, réalisé, 30 avril 2022

Les charges d'exploitation, en très forte baisse sur l'exercice précédent suite à l'arrêt du championnat assez tôt en 2021 retrouvent un niveau « normal », la saison ayant pu aller à son terme.

Les valeurs moyenne, basse et haute affichent une croissance importante dépassant les niveaux maximum atteints ces dernières saisons.

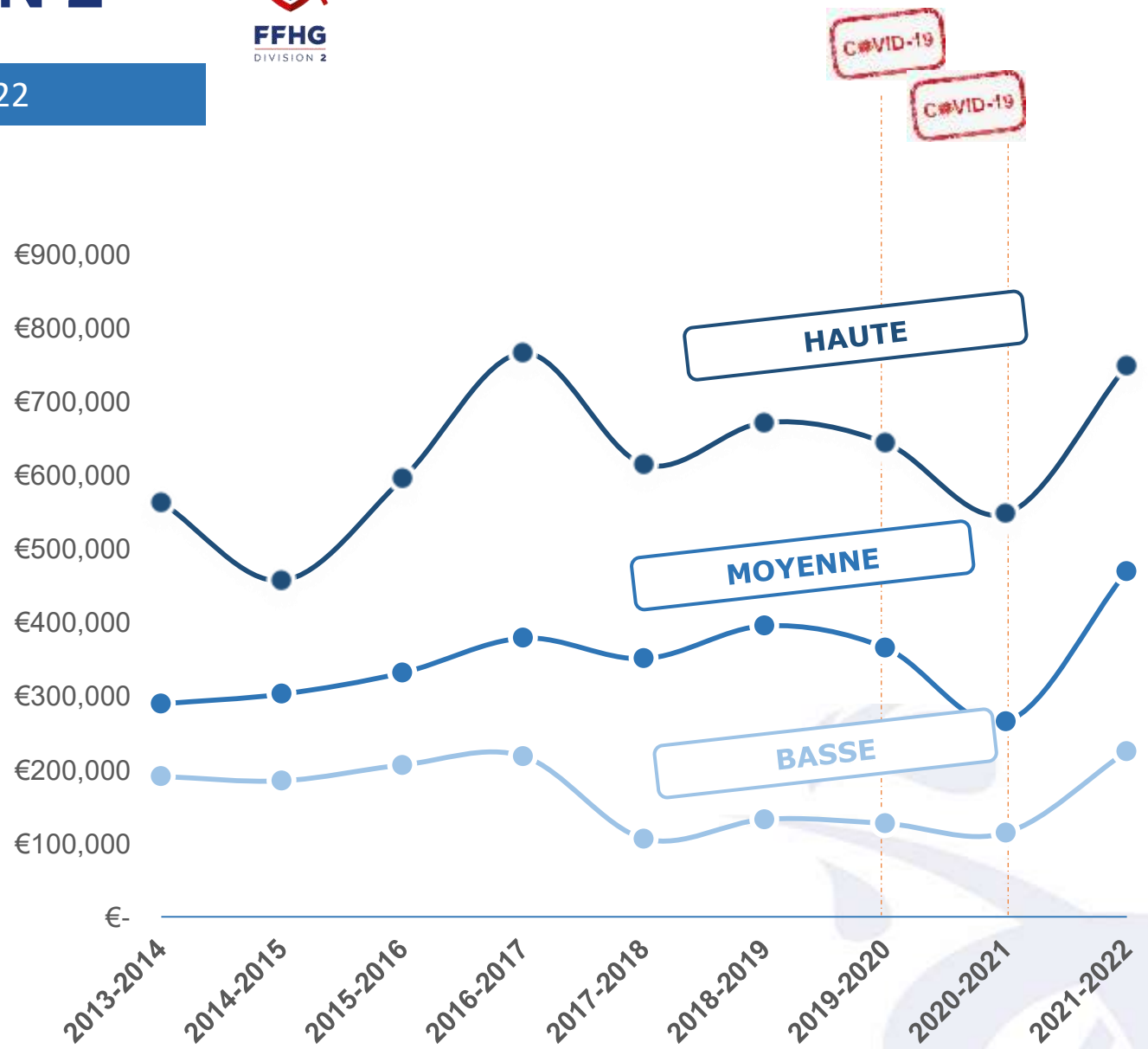

CLUBS DE DIVISION 2

Masse salariale joueurs, réalisé, 30 avril 2022

La moyenne de la masse salariale joueurs des clubs de D2 est en augmentation sur la saison écoulée après 2 années de baisse consécutive, en particulier sur la saison 2020-2021, impactée par le Covid-19. En forte hausse, la moyenne ne rejoint néanmoins pas les valeurs maximales précédemment atteintes.

La valeur haute dépasse elle son niveau historique ce qui démontre que le championnat de D2 poursuit sa progression vers la professionnalisation. On note cependant que certains clubs n'ont encore aucune masse salariale déclarée et donc que l'écart se creuse encore plus entre les équipes bénéficiant de plus de moyens que les autres.

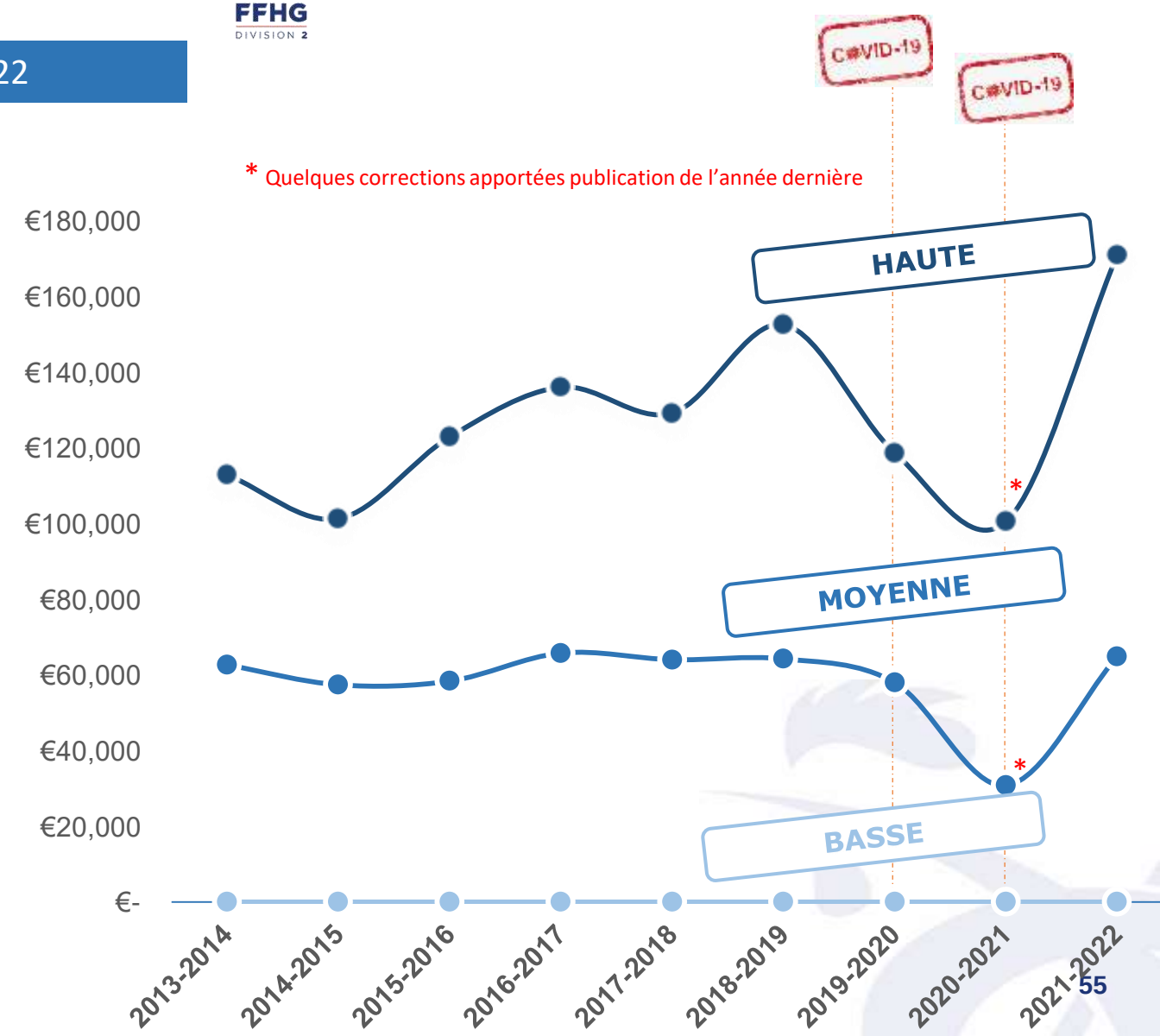

CLUBS DE DIVISION 2

Structure des coûts, réalisé, 30 avril 2022

Si les charges sont en augmentation à cette fin de saison, en moyenne les rapports entre la part coût de la masse salariale globale, des frais de championnat et des autres frais sont équivalents (on note un + 3 pt sur la MS et un + 1 pt sur les frais de championnats et donc un – 3 pts sur les autres frais). On note que concernant les frais de participation au championnat, leur part est en légère augmentation à cette fin d'exercice après plusieurs années de baisse (44% en 2018, 40% en 2019, 39% en 2020). Les autres frais sont en baisse, approchant le quart des dépenses des clubs de D2 (achat buvette, locations immobilières, autres dépenses annexes comme les organisations d'évènements, etc.) cette fin de saison (21% en 2018, 27% en 2019, 29% en 2020).

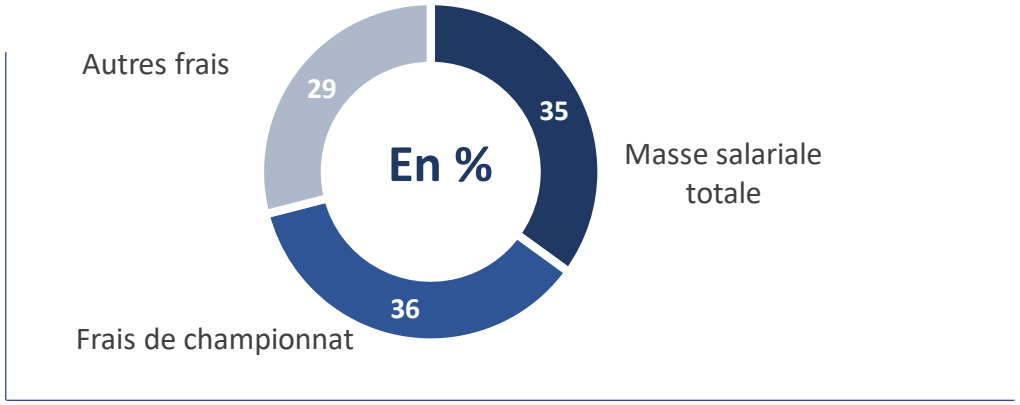

Saison sportive 2020-2021, REALISE

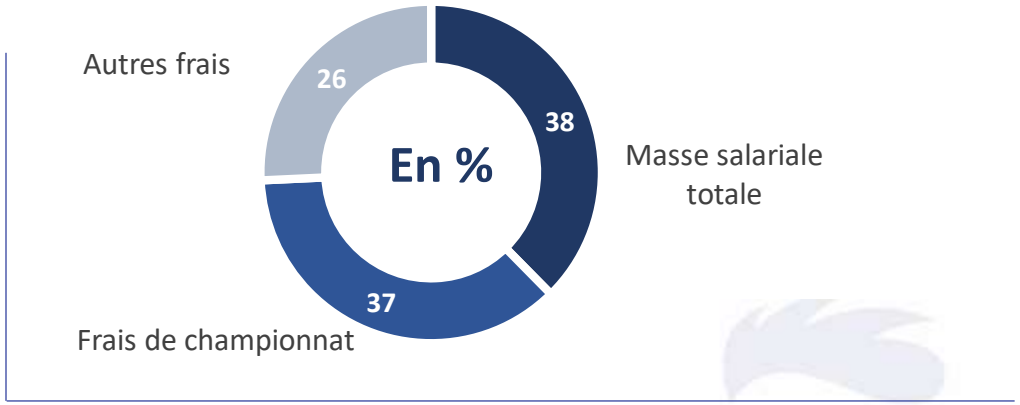

Saison sportive 2021-2022, REALISE

CLUBS DE DIVISION 2

Produits d'exploitation, réalisé, 30 avril 2022

L'exercice clos en avril 2022 montre un retour à la normale des revenus des clubs de division 2 après la parenthèse qu'a constitué le Covid-19 (et ses très importants impacts sur le championnat en particulier sur la saison 2020-2021).

Les produits d'exploitation sont en croissance sur l'exercice, en particulier sur la valeur haute qui approche le maximum historique de 2017.

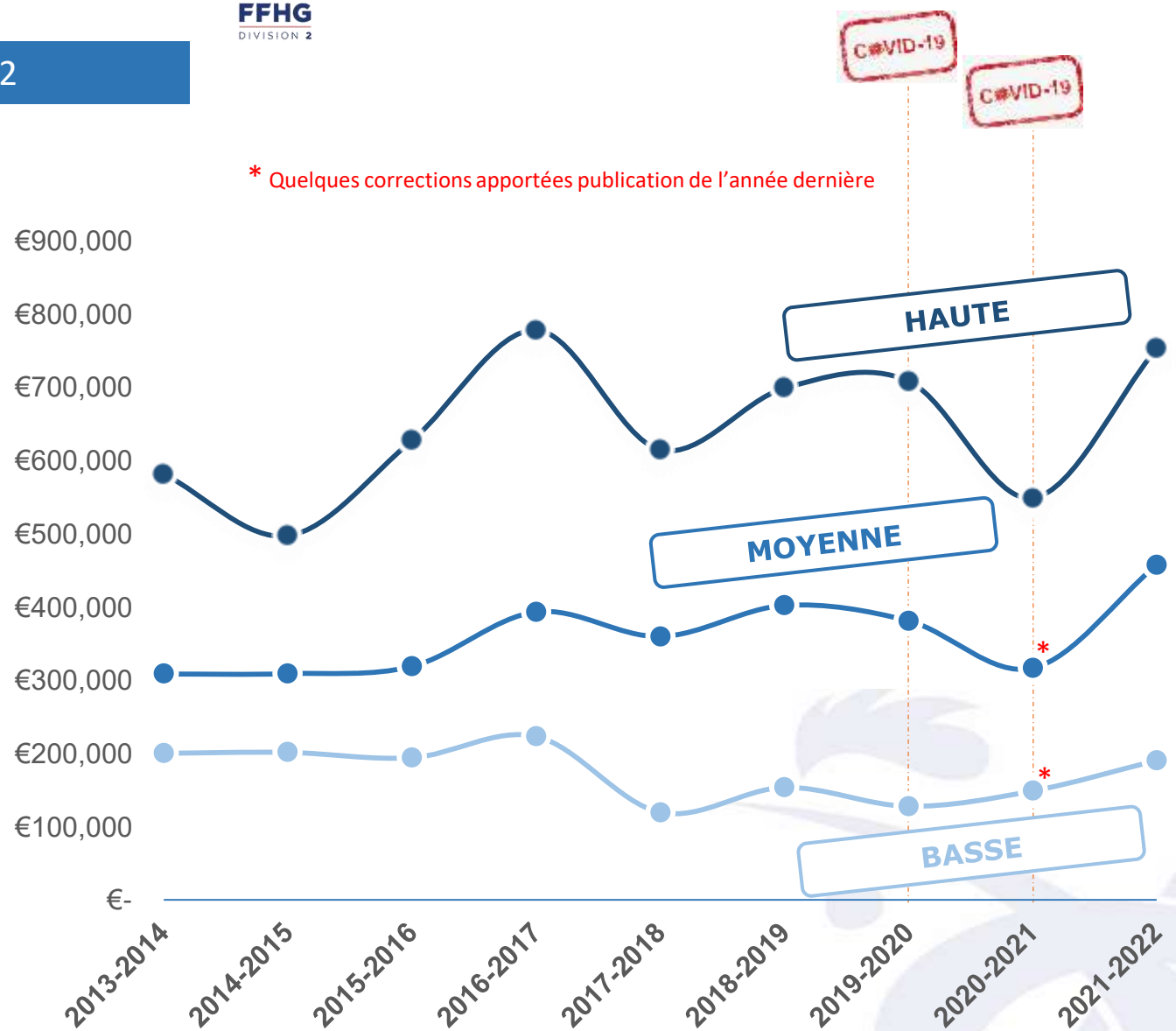

CLUBS DE DIVISION 2

Structure des produits, réalisé, 30 avril 2022

Historiquement, le poste principal de revenus pour les clubs de D2 est constitué des autres recettes (cotisations, billetterie, produits dérivés, recettes de stages, tournois, etc. ; 45% en 2018, 48% en 2019 et 48% en 2020) ; la saison clôturée en 2021, arrêtée très tôt pour cause de pandémie avait eu pour conséquence une modification de la structure des produits puisque qu'à fin 2021, ce sont surtout les subventions qui avaient permis aux clubs de financer leurs activités. A cette fin de saison, le poste « autres recettes » redevient le principal poste de revenus des clubs puisque plus de la moitié des recettes sont tirées de ces activités annexes (hors partenariats et hors subventions donc).

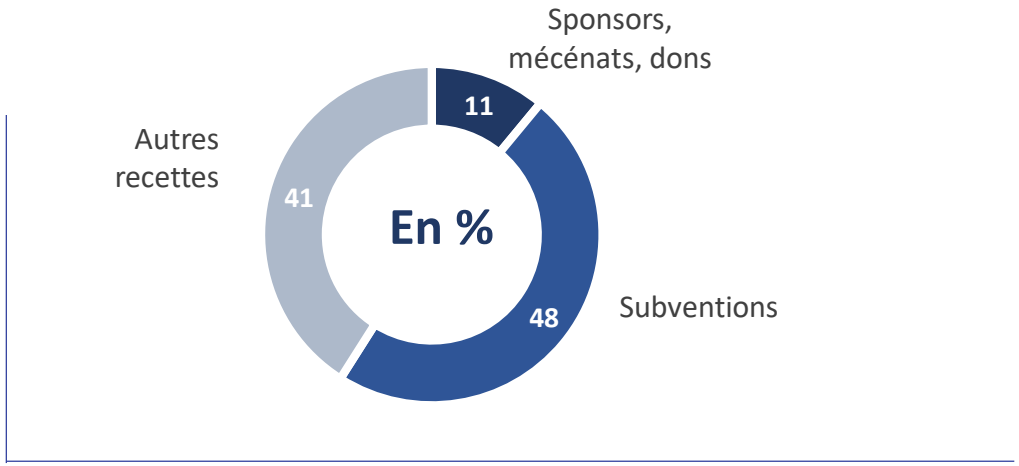

Saison sportive 2020-2021, REALISE

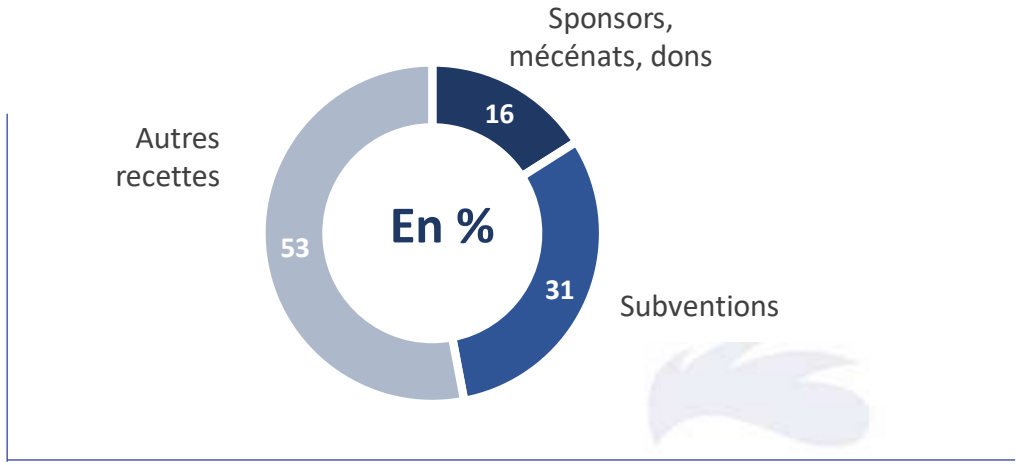

Saison sportive 2021-2022, REALISE

CLUBS DE DIVISION 2

Résultat d'exploitation, réalisé, 30 avril 2022
- En moyenne

Si on constatait une pérennisation du résultat d'exploitation des clubs de D2 sur les 5 dernières saisons écoulées – la dernière étant exceptionnelle au niveau résultat – on note qu'à la fin de l'exercice 2021-2022, le résultat est en moyenne très dégradé.

En conséquence, les fonds associatifs s'établissent en moyenne à env. 69k à fin d'exercice 2022, en régression également (85k à fin d'exercice précédent).

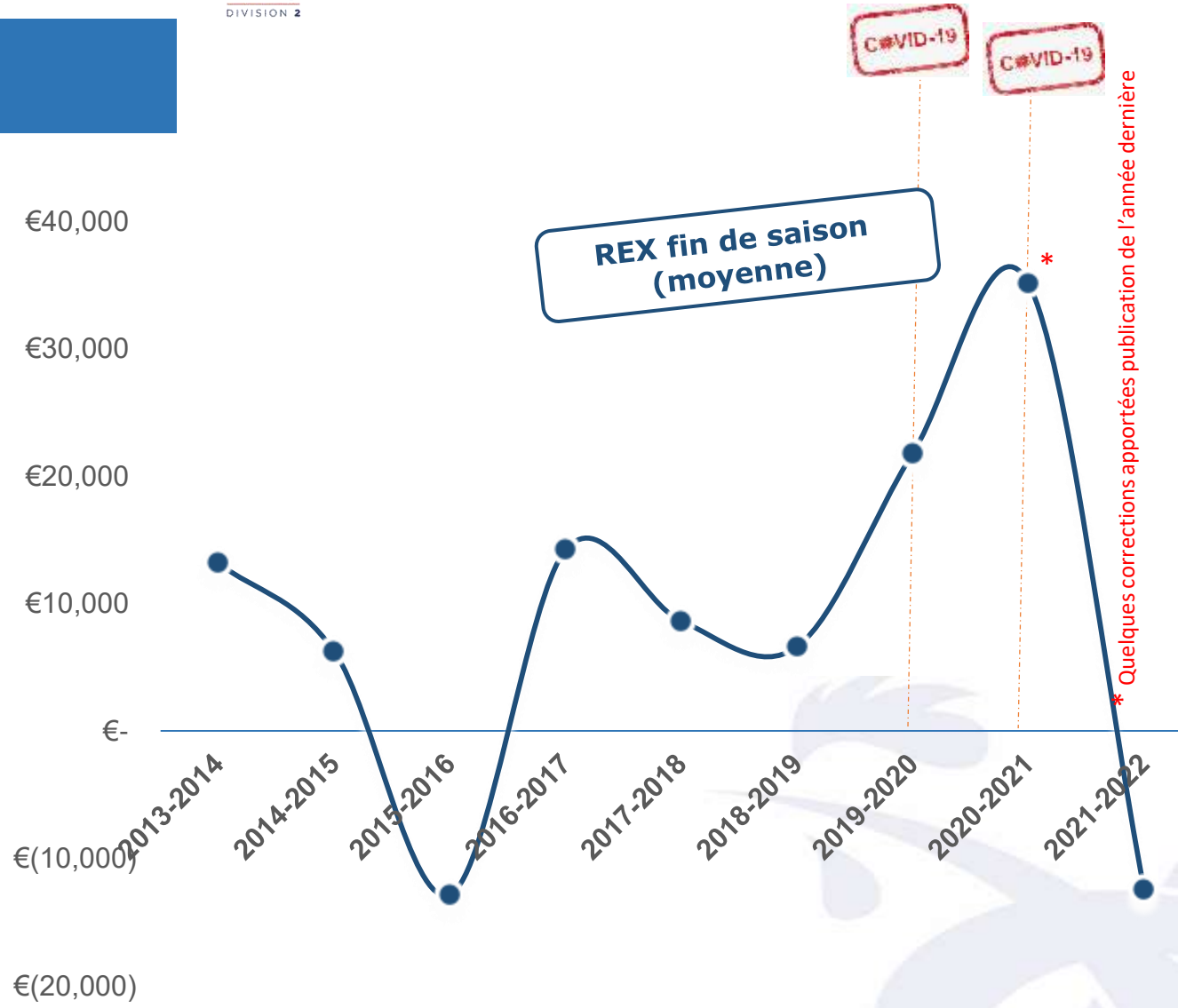

FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

CONCLUSION

CONCLUSION

- Il était assez contradictoire de constater à la fin de l'exercice 2021 que, globalement, les structures sportives associées aux clubs de hockey français sortaient renforcés de la période pandémique qui avait assez durement frappé les activités sportives – amputant les championnats et les compétitions. On ne pouvait que conclure que cette période complexe a créé (malgré beaucoup ! Malgré tant !) une opportunité de consolidation des comptes (notamment du bas de bilan) et des fonds associatifs et des capitaux propres.
- Nous espérions une saison « normale », nous l'avons eu – sans mettre de côté les difficultés vécues par les acteurs, qui ont été réelles – et nous devons constater que si la Ligue Magnus poursuit son développement et sa structuration (des résultats moyens positifs en résultat d'exploitation et en résultat net), la division 1 et la division 2 marquent un arrêt du point de vue des résultats et de la consolidation des fonds propres et associatifs.
- Les enjeux à venir sont multiples pour les groupements sportifs du hockey français – dans un contexte qui n'est pas forcément lisible de par les incertitudes nombreuses sur les plans politiques, économiques, sanitaires, etc. Parmi ces objectifs, la pérennisation doit être l'objectif primordial des clubs et cela ne pourra passer que par leur capacité à dégager des résultats d'exploitation, gage de leur potentiel à faire de leur activité la source de bénéfices.

CONCLUSION

- Chacune des crises doit être l'occasion de poser des réflexions, de travailler sur les forces et les faiblesses, sur les risques et les opportunités. Parmi les réflexions, peut-être que celle sur le chemin vertueux à suivre pour pérenniser des structures sportives économiquement fragiles dans un contexte mouvant est à poser. Comment se structurer pour assurer sa pérennité financière tout en conservant l'intérêt sportif ? (contrôle interne, développement du modèle économique, etc.)